

INTERMOSANE



RAPPORT ANNUEL 2010

INTERMOSANE

44^e EXERCICE SOCIAL

ANNEE 2010

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE COOPERATIVE
BCE 0204 260 125

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
DU COLLEGE DES COMMISSAIRES ET
DU COMMISSAIRE-REVISEUR
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2011

Siège social :
HOTEL DE VILLE DE LIEGE

Centres d'exploitation :
quai Godefroid Kurth 100 - 4020 LIEGE
rue Jean Koch 6 - 4800 LAMBERMONT

LISTE DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

COMPOSITION DES ORGANES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le contexte législatif

- Transposition des directives européennes dites « Troisième paquet Energie »
- Eclairage public

Les actualités financières

- Memorandum of Understanding (MoU)
- Redevance de voirie Région Wallonne

Le contexte opérationnel

- Les Obligations de Service Public
- Focus sur les compteurs à budget
- La gestion des réseaux

Les perspectives 2011 et plus

- La charte des impétrants
- Les réseaux et compteurs intelligents
- Vers l'installation d'une nouvelle « Clearinghouse »
- Proximité et accessibilité
- Nouveau siège social d'ORES

L'activité de l'intercommunale

- Territoire desservi
- Gestion des réseaux de distribution électriques de la Ville de Liège
- Travaux en réseaux 2010
- Investissements 2011

RAPPORT DE GESTION

Synthèse et commentaires des comptes 2010
Rapport sur les risques et incertitudes
Comptes annuels 2010

Liste des adjudicataires

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

RAPPORTS DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR

LISTE DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Liste des modifications statutaires

Association intercommunale régie par la loi du 22 décembre 1986.

Autorisée par arrêté royal du 22 février 1967, publié par extrait au Moniteur Belge du 18 mai 1967.

Constituée le 2 mars 1967 par acte n° 1174-1, publié aux annexes au Moniteur Belge du 27 mai 1967.

Statuts publiés aux annexes au Moniteur Belge du 27 mai 1967.

Modifiés le 24 mars 1967 par acte n° 1175-1, publié aux annexes au Moniteur Belge du 27 mai 1967; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 24 mai 1967, publié par extrait au Moniteur Belge du 18 août 1967.

Modifiés le 10 juillet 1968 par acte n° 2313-1, publié aux annexes au Moniteur Belge du 27 juillet 1968.

Modifiés le 15 septembre 1969 par acte n° 2523-1, publié aux annexes au Moniteur Belge du 8 août 1970; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 16 juin 1970, publié par extrait au Moniteur Belge du 21 novembre 1970.

Modifiés le 31 janvier 1972 par acte n° 2670-2, publié aux annexes au Moniteur Belge du 21 septembre 1972; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1972, publié par extrait au Moniteur Belge du 10 novembre 1972.

Modifiés le 15 mai 1972 par acte n° 2810-5, publié aux annexes au Moniteur Belge du 14 octobre 1972; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 4 septembre 1972, publié par extrait au Moniteur Belge du 30 novembre 1972.

Modifiés le 28 novembre 1972 par acte n° 1057-2, publié aux annexes au Moniteur Belge du 27 avril 1973; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 26 mars 1973, publié par extrait au Moniteur Belge du 26 juin 1973.

Modifiés le 17 décembre 1973 par acte n° 1887-1, publié aux annexes au Moniteur Belge du 30 mai 1974; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 27 février 1974, publié par extrait au Moniteur Belge du 22 mai 1974.

Modifiés le 15 mai 1974 par acte n° 3548-8, publié aux annexes au Moniteur Belge du 24 août 1974; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 17 juillet 1974, publié par extrait au Moniteur Belge du 14 novembre 1974.

Modifiés le 15 mai 1975 par acte n° 3939-9, publié aux annexes au Moniteur Belge du 14 novembre 1975; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 9 octobre 1975, publié par extrait au Moniteur Belge du 23 décembre 1975.

Liste des modifications statutaires

Modifiés le 17 mai 1976 par acte n° 3711-1, publié aux annexes au Moniteur Belge du 5 octobre 1976; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 1er septembre 1976, publié par extrait au Moniteur Belge du 16 octobre 1976.

Modifiés le 16 mai 1977 par acte n° 3423-1, publié aux annexes au Moniteur Belge du 27 août 1977; ces modifications ayant été approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1977, publié par extrait au Moniteur Belge du 1er octobre 1977.

Modifiés le 15 mai 1984 par acte n° 2874-3, publié aux annexes au Moniteur Belge du 12 octobre 1984; ces modifications ayant été approuvées par arrêté du Ministre de la Région Wallonne du 5 septembre 1984.

Modifiés le 15 mai 1986; ces modifications ayant été approuvées par arrêté du Ministre de la Région Wallonne du 23 juillet 1986.

Modifiés le 20 juin 1988; ces modifications ayant été approuvées par arrêté du Ministre de la Région Wallonne du 17 janvier 1989.

Modifiés par décisions de l'Assemblée Générale des 16 mai 1989 et 15 mai 1990; approuvées par arrêté du Ministre de la Région Wallonne du 24 juin 1991.

Modifiés par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 1992, approuvée par arrêté du Ministre de la Région Wallonne du 29 décembre 1992.

Modifiés par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 1993 approuvée par arrêté du Ministre de la Région Wallonne du 27 décembre 1993.

Modifiés par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 1994.

Modifiés le 14 juin 1995 par acte n° 950706-259 publié aux annexes du Moniteur Belge du 6 juillet 1995.

Modifiés le 24 avril 1996 par acte n° 960523-434 publié aux annexes du Moniteur Belge du 23 mai 1996 et approuvé par arrêté du Ministre de la Région Wallonne du 18 juillet 1996.

Modifiés le 2 juin 1997 par acte n° 970620-65 publié aux annexes du Moniteur Belge du 20 juin 1997.

Modifiés le 29 juin 1998 par acte n° 980717-87 publié aux annexes du Moniteur Belge du 17 juillet 1998.

Modifiés le 7 juin 1999 par acte n° 991118-3 publié aux annexes du Moniteur Belge du 18 novembre 1999.

Modifiés le 26 juin 2000 par acte n° 20000727-560 publié aux annexes du Moniteur Belge du 27 juillet 2000.

Liste des modifications statutaires

Modifiés le 18 juin 2001 par acte n° 20020327-130 publié aux annexes du Moniteur Belge du 27 mars 2002.

Modifiés le 1^{er} juillet 2002 par acte n° 02138361 publié aux annexes du Moniteur Belge du 18 novembre 2002.

Modifiés le 26 mars 2003 par acte n° 03048637 publié aux annexes du Moniteur Belge du 28 avril 2003.

Modifiés le 2 juin 2003 par acte n° 03079184 publié aux annexes du Moniteur Belge du 15 juillet 2003.

Modifiés le 1^{er} mars 2004 par acte n° 0052437 publié aux annexes du Moniteur Belge du 1^{er} avril 2004.

Modifiés le 23 juin 2004 par acte n° 0119847 publié aux annexes du Moniteur Belge du 13 août 2004.

Modifiés le 21 mars 2005 par acte n° 0127786 publié aux annexes du Moniteur Belge du 12 septembre 2005.

Modifiés le 6 juillet 2005 par acte n° 0127785 publié aux annexes du Moniteur Belge du 12 septembre 2005.

Modifiés le 16 juin 2006 par acte n° 0126683 publié aux annexes du Moniteur Belge du 3 août 2006.

Modifiés le 1^{er} octobre 2007 par acte n° 0164117 publié aux annexes du Moniteur Belge du 14 novembre 2007.

Modifiés le 27 juin 2008 par acte n° 0151411 publié aux annexes du Moniteur Belge du 22 septembre 2008.

Modifiés le 15 septembre 2008 par acte n° 0158303 publié aux annexes du Moniteur Belge du 6 octobre 2008.

Modifiés le 2 juillet 2008 par acte n° 0167968 publié aux annexes du Moniteur Belge du 23 octobre 2008.

Modifiés le 02.02.2009 par acte n° 0022712 publié aux annexes du Moniteur Belge du 102.02.2009.

Modifiés le 30 juin 2009 par acte n° 0108918 publié aux annexes du Moniteur Belge du 30 juillet 2009.

Modifiés le 19 janvier 2011 (en cours de publication).

COMPOSITION DES ORGANES

Ils ont siégé en INTERMOSANE EN 2010 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL

Président

Claude EMONTS (depuis le 21/06/2010)
Robert BOTTERMAN (jusqu'au 21/06/2010)

Vice-Président public

Robert BOTTERMAN (depuis le 21/06/2010)
Claude EMONTS (jusqu'au 21/06/2010)

Vice-Président privé

Fernand GRIFNEE

Membres publics

Jean-Pol DELLICOUR
Gilles FORET
Nathalie FRISEE
André GOFFIN
Jean-Marie LEGROS
André SCHROYEN
Pierre STASSART
Muriel TARNION
Jean-Pierre VAN DE WAUWER

Membres privés

Stéphane BOULANGER (depuis le 21/06/2010)
Olivier DE RIEMAECKER
Pierre DEVILLERS (jusqu'au 21/06/2010)
Wim DE CLERCQ

Secrétaire

Alain GOUTIERE

Interlocuteur d'ORES auprès d'INTERMOSANE

Aurore KERFF

Conseiller Technique

Willy LEGROS

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Président

José SPITS (depuis le 21/06/2010)
Jean-Pierre GRAFE (jusqu'au 21/06/2010)

Vice-Président public

Jean-Pierre GRAFE (depuis le 21/06/2010)
José SPITS (jusqu'au 21/06/2010)

Vice-Président privé

Didier DOMKEN (jusqu'au 28/02/2010)
Anne MOUREAU

Membres publics

Nicole ANOUL
Mohammed BOUGNOUCH
Bernard CARTON
Mario DETHIER
Brigitte ERNST de la GRAETE
Marc GIELEN
Roland LEONARD
Raymond MARECHAL
Jean-Claude MEURENS
Michel REIP

Membres privés

André SARENS
Jenny BURMS
Jonathan SUSIN (depuis le 10/05/2010)

Secrétaire

Alain GOUTIERE

Commissaire-Réviseur

SC CALLENS, PIRENNE & Co,
représentée par Monsieur Baudouin CALLENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SECTEUR 1

Président

Claude EMONTS

Vice-Président public

Pierre STASSART

Vice-Président privé

Fernand GRIFNEE

Membres publics

Serge CARABIN
Gilles FORET
Nathalie FRISÉE
Jean-Pierre GOFFIN
Marie-Claire LAMBERT
André SCHROYEN

Membre privé

Olivier DE RIEMAECKER

Secrétaire

Alain GOUTIERE

Conseiller Technique

Willy LEGROS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SECTEUR 2

Président

Robert BOTTERMAN

Vice-Président public

Jean-Pierre VAN DE WAUWER

Vice-Président privé

Fernand GRIFNEE

Membres publics

Jean-Pol DELLICOUR
Claude DESAMA
Grégoire DOBBELSTEIN (jusqu'au 31/12/2010)
Didier d'OULTREMONT
Michel FLAMAXHE
Maurice FYON
André GOFFIN
Jacques HUVEENEERS
Pol LACAILLE
Gérard LAVAL
Jean-Marie LEGROS
René MICHIELS (depuis le 22/02/2011)
Benoît PITANCE
Muriel TARGNION

Membres privés

Stéphane BOULANGER (depuis le 21/06/2010)
Olivier DE RIEMAECKER
Pierre DEVILLERS (jusqu'au 21/06/2010)
Wim DE CLERCQ
Luc FRANKIGNOULLE (jusqu'au 21/06/2010)
Cédric HANNAERT (depuis le 21/06/2010)

Secrétaire

Alain GOUTIERE

Interlocuteur d'ORES auprès d'INTERMOSANE

Aurore KERFF

Conseiller Technique

Willy LEGROS

COMITÉ TÉLÉDISTRIBUTION

Président

Didier d'OULTREMONT

Vice-Président privé

Fernand GRIFNEE

Membres publics

Robert BOTTERMAN
Jean-Pierre DELLICOUR
Christine GENDEBIEN (jusqu'au 05/11/2009)
Elisabeth GUILLAUME (depuis le 21/06/2010)
Jacques HUVEENEERS
Guy LAMOTTE
Benoît PITANCE

Membre privé

Olivier DE RIEMAECKER

Secrétaire

Alain GOUTIERE

Interlocuteur d'ORES auprès d'INTERMOSANE

Aurore KERFF

Conseiller Technique

Willy LEGROS

COMITÉ DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Président

Robert BOTTERMAN

Vice-Président public

Jean-Pierre VAN DE WAUWER

Membres publics

Jean-Pol DELLICOUR
Claude DESAMA
Grégoire DOBBELSTEIN (jusqu'au 31/12/2010)
Didier d'OULTREMONT
Michel FLAMAXHE
Maurice FYON
André GOFFIN
Jacques HUVEENEERS
Pol LACAILLE
Gérard LAVAL
Jean-Marie LEGROS
René MICHIELS (depuis le 22/02/2011)
Benoît PITANCE
Muriel TARGNION

Secrétaire

Alain GOUTIERE

Conseiller Technique

Willy LEGROS

COLLÈGE DES COMMISSAIRE DU SECTEUR 1

Président

Jean-Pierre GRAFE

Vice-Président public

Roland LEONARD

Vice-Président privé

Didier DOMKEN (jusqu'au 28/02/2010)
Anne MOUREAU

Membres publics

Nicole ANOUL
Mohammed BOUGNOUCH
Brigitte ERNST de la GRAETE
Fatima SHABAN

Membre privé

Jonathan SUSIN (depuis le 10/05/2010)

2 mandats vacants

Secrétaire

Mohammed BOUGNOUCH

Commissaire-Réviseur

SC CALLENS, PIRENNE & Co
représentée par Monsieur Baudouin CALLENS

COLLÈGE DES COMMISSAIRES DU SECTEUR 2

Président

José SPITS

Vice-Président public

Raymond MARECHAL

Vice-Président privé

Didier DOMKEN (jusqu'au 28/02/2010)
Anne MOUREAU

Membres publics

Roland BLODEN (jusqu'au 10/05/2010)
Paolo CANTELLA
Bernard CARTON
Maxime DEGEY
Valérie DEJARDIN
Didier DERU (depuis le 10/05/2010)
Mario DETHIER
Marc GIELEN
Cécile GILSON
Jacky HERENS
Luc MARECHAL
Jean-Claude MEURENS
Michel REIP
Paolo TATULLO

Membres privés

André SARENS
Jenny BURMS
Jonathan SUSIN (depuis le 10/05/2010)

Secrétaire

Alain GOUTIERE

Commissaire-Réviseur

SC CALLENS, PIRENNE & Co,
représentée par Monsieur Baudouin CALLENS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES DITES « TROISIÈME PAQUET ENERGIE »

En juillet 2009, le Parlement et le Conseil européens ont approuvé les directives et règlements du troisième paquet Energie. En janvier 2010, la Commission européenne a publié des notes interprétatives relatives au contenu de ces directives. Ces textes constituent le nouveau cadre légal européen qui devait être transposé et appliqué dans le droit des Etats membres pour le 3 mars 2011 au plus tard. Les activités de distribution sont concernées par les points suivants :



- le renforcement de l'indépendance et des compétences des autorités de régulation, principalement en matière tarifaire ;
- le renforcement des mesures de protection et des droits des consommateurs dont la garantie d'un service universel à tous les clients résidentiels et, si nécessaire, aux PME ;
- sous réserve des résultats d'une évaluation économique, 80 % des consommateurs devraient avoir accès d'ici à 2020 à des systèmes intelligents de mesure de consommation ;
- l'introduction de la notion de réseau fermé de distribution.

Au moment de la rédaction du présent rapport annuel, la transposition des textes européens en droit belge n'était pas finalisée.

Au niveau régional, les Gouvernements bruxellois et flamand ont approuvé en décembre 2010 un projet d'ordonnance et de décret dont les grandes lignes concernent la transposition de la notion de réseaux fermés de distribution.

En Wallonie, la CWaPE a rédigé une proposition transposant en droit wallon les règles relatives aux réseaux fermés de distribution et aux lignes et conduites directes contenues dans ce troisième paquet.

Au niveau fédéral, en novembre 2010, par le biais de deux études, le Comité de direction de la CREG a pris position quant aux modifications à apporter à la législation fédérale pour transposer les directives européennes. Par ailleurs, le Ministre fédéral a déposé sur la table du Gouvernement un avant-projet de transposition des lois gaz et électricité. Cet avant-projet opte pour une continuité maximale de la législation actuelle notamment, en ce qui concerne la distribution, en reprenant le cadre tarifaire actuel inchangé et en adaptant les lois uniquement lorsque cela était requis par la législation européenne.

Les études de la CREG ont fait l'objet d'un avis du Conseil général de la CREG.

Outre sa participation à l'élaboration de l'avis du Conseil général, Intermixt a transmis au Ministre fédéral sa position officielle quant à l'avant-projet de loi. Intermixt se rallie à l'option choisie par le Ministre de maintenir le cadre tarifaire actuel en confiant la fixation de la méthodologie de calcul des tarifs de transport et de distribution au législateur. Intermixt souligne que la continuité tarifaire est une condition sine qua non au maintien de la capacité financière du secteur. Le développement d'un réseau de distribution intelligent requiert en outre un contexte de fonctionnement stable à moyen-long terme. Pour ce faire, il convient de confirmer autant que possible la réglementation actuelle pour la prochaine période tarifaire.

L'avant-projet de loi a été présenté à la Commission européenne qui a rendu un avis négatif quant à la procédure de fixation des tarifs de distribution. Elle exige que le législateur belge se limite à donner les grandes lignes des tarifs de distribution sans pour autant en fixer les paramètres. Cette compétence reviendrait à la CREG.

En date du 15 avril 2011, le Conseil des Ministres a adopté en première lecture un projet de loi qui transpose notamment ce « troisième paquet ».

L'avant-projet de loi prévoit entre autres la fixation des méthodologies et des paramètres tarifaires par la CREG, cette dernière ne devant plus répondre que devant la Chambre des Représentants.

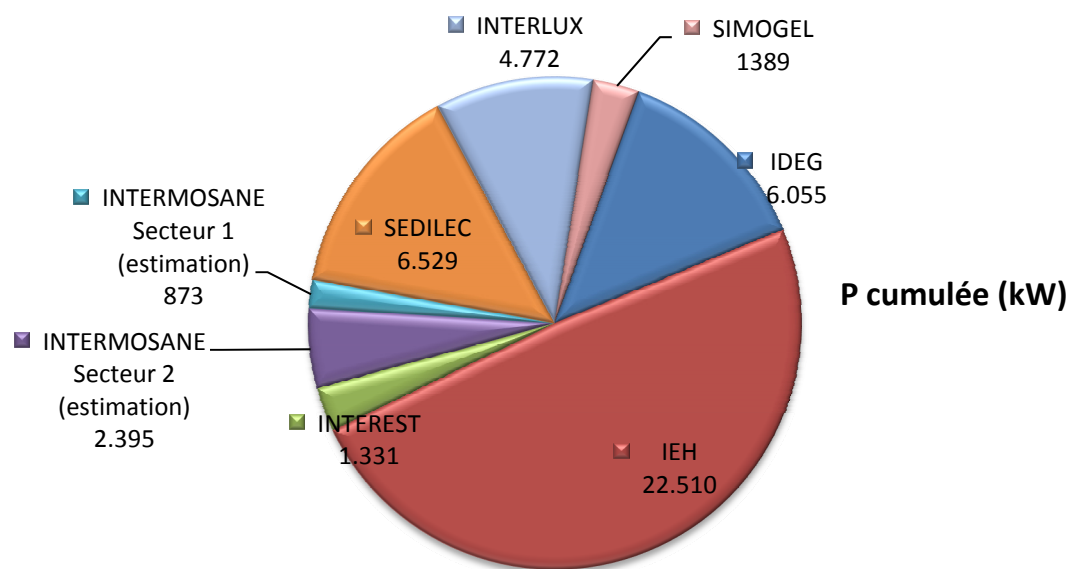
A l'heure de l'impression du présent rapport, ledit avant-projet était en cours d'examen par le Conseil d'Etat.

ECLAIRAGE PUBLIC

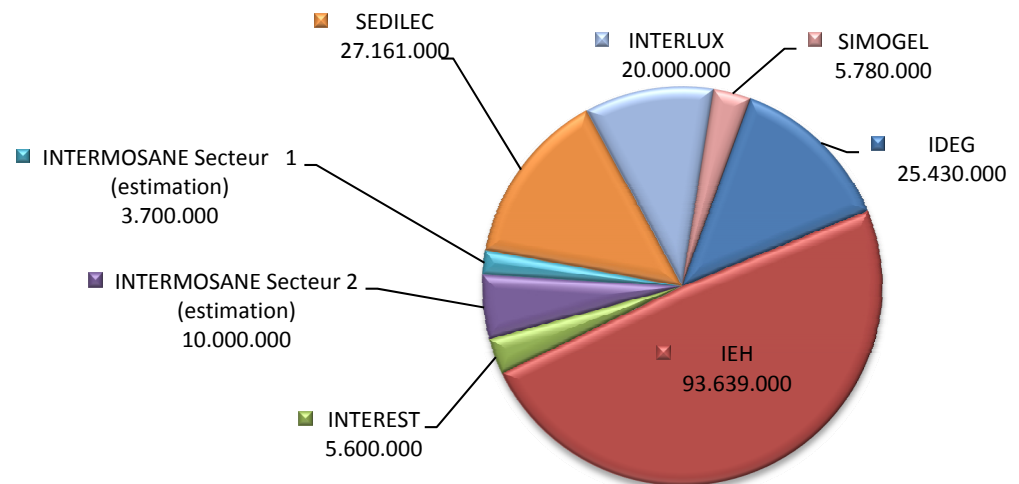
L'EVOLUTION DE LA LÉGISLATION ET SES CONSÉQUENCES

Bien que les communes soient et restent propriétaires de leur éclairage public, ORES assure - pour le compte des gestionnaires mixtes wallons de réseau de distribution - le suivi de nombreux projets relatifs à l'éclairage public (E.P.) depuis l'étude technique jusqu'aux dossiers administratifs, tout en gérant les autorisations, subsides et contacts avec les services de la Région wallonne.

Le parc des sept GRD pour lesquels ORES assure la gestion de l'éclairage public représente quelques 420.000 points lumineux (dont environ 43.000 pour le territoire d'INTERMOSANE). Ces points lumineux ont une puissance cumulée d'environ 45.800 kW et génèrent une consommation annuelle de près de 190 millions de KWh.



Consommation annuelle (kWh)



En synergie avec la gestion des réseaux électriques et dans le but de rendre un service de qualité au public, les missions des GRD mixtes wallons confiées à ORES, dans le cadre de l'éclairage public, sont :



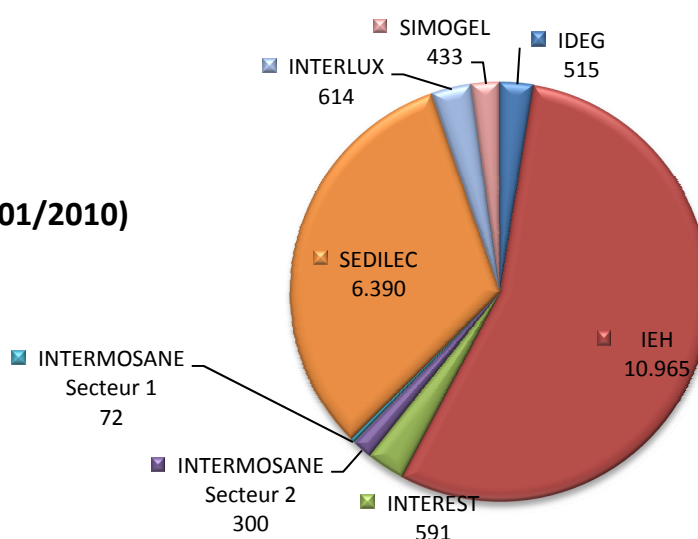
- l'étude, la préparation et le suivi des dossiers E.P. pour les villes et communes ;
- la gestion des travaux réalisés par les sous-traitants ;
- la gestion de la base de données ;
- le suivi des consommations incluant la gestion des heures de fonctionnement fixées par les GRD ;
- l'entretien aussi bien préventif que curatif et le dépannage ;
- l'étude d'optimisation des consommations et de la qualité de l'éclairage.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif aux obligations de service public liées à l'éclairage public :

- Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'entretien – hors vétusté - des luminaires communaux qui éclairent les voiries, parcs, tunnels, etc., est réalisé par INTERMOSANE qui en supporte le coût en lieu et place des communes, conformément aux dispositions légales nouvelles. Cela représente quelque 80% de la charge totale d'entretien.

- Quelque 21.000 luminaires à tubes lumineux (tubes néon) répartis sur les sept GRD mixtes wallons sont vétustes et génèrent des frais d'entretien importants. L'Arrêté du Gouvernement wallon précité précise que, moyennant la fixation d'un plafond du coût de l'intervention, ces charges nouvelles sont répercutées dans les tarifs de distribution de l'électricité. Les études ont commencé en 2010 en concertation avec les communes et les travaux de renouvellement débiteront en 2011. Le décret prévoit que ces travaux doivent être terminés pour fin 2013.

Nombre de luminaires (01/2010)



- INTERMOSANE devra fournir à chaque commune un audit de son parc d'éclairage ainsi que des conseils pour en optimiser le fonctionnement. Cet audit est également à communiquer au Ministre de l'Energie du Gouvernement wallon et à la CWaPE. Le premier audit est à soumettre pour juin 2012. Afin d'avoir les données précises nécessaires, il est indispensable d'effectuer un recensement global du réseau E.P.

Pour le secteur 1 d'INTERMOSANE, ces données ont déjà été récoltées. Elles seront complétées des informations relatives à leurs alimentations réseau lors des prochains entretiens. Pour le Secteur 2 d'INTERMOSANE, ORES a mis en place un recensement organisé en deux étapes.

La première phase consiste à repérer géographiquement chaque point lumineux et à en intégrer les caractéristiques dans une base de données informatique. Cette phase a commencé en juin 2010 et devrait se terminer pour fin 2011. Au 31 décembre 2010, quelque 30 % du parc avaient été recensés sur le terrain.

La deuxième phase, qui sera combinée au remplacement des lampes âgées de plus de six mois, consistera à relever la source et la puissance des lampes et à identifier physiquement chaque point lumineux à l'aide d'une plaquette signalétique reprenant un numéro unique. Le relevé des puissances complètera la base de données. Le numéro d'identification permettra, grâce à un repérage plus facile, et à la connaissance de l'historique des pannes, d'améliorer les opérations de dépannage. Cette phase débutera en mai 2011 pour se terminer en mai 2012.

Au terme de l'opération de recensement, l'ensemble des communes affiliées aux GRD mixtes wallons disposeront d'un accès en ligne à l'application informatique de gestion de l'E.P. Elles pourront de la sorte signaler les points en panne et avoir un suivi des dépannages. Il est en outre prévu de permettre aux citoyens de signaler les pannes directement via internet.

Cette vaste opération, qui nécessitera des moyens humains importants, permettra à n'en pas douter des économies significatives mais également et surtout d'améliorer considérablement l'efficacité de la gestion du parc d'éclairage.



LA CIRCULAIRE DU 22 MARS 2010 DU MINISTRE FURLAN

En matière d'investissement (construction de nouveaux réseaux ou renouvellement de réseaux existants), une circulaire du Ministre Paul Furlan a précisé le rôle respectif des communes et des GRD. Elle a également défini le mode opératoire dans la gestion des dossiers qu'ils soient subsidiés ou non.

C'est ainsi que pour les fournitures (luminaires, mâts, ...), après accord des instances communales sur les projets d'études réalisés à leur demande, INTERMOSANE prépare les procédures communales d'achat - dans le respect de la législation des marchés publics -, et réceptionne les commandes suite à l'attribution du marché par les communes.

Les factures établies par les fournisseurs au nom des communes sont adressées à ces dernières après validation de leur conformité par les services d'ORES.

En matière de travaux, une centrale de marchés a été constituée afin de respecter l'obligation édictée par la circulaire en matière de relation contractuelle entre les communes et les adjudicataires. Cette centrale de marchés devrait pouvoir aboutir à la désignation de sous-traitants durant le premier semestre 2012.

Durant la période transitoire, une procédure spécifique visant à recourir aux entrepreneurs qui sont actuellement sous contrat avec les GRD a été validée par les autorités de tutelle.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING (MOU)

Pour rappel, les décrets du 12 avril 2001 et du 19 décembre 2002 relatifs à l'organisation des marchés régionaux de l'électricité et du gaz ont été modifiés par les décrets du 17 juillet 2008. Une des principales conséquences de ces modifications consiste en un renforcement de la position des communes dans le secteur mixte de la distribution : les Pouvoirs Publics devant détenir en 2009 70% des parts représentatives du capital du gestionnaire de réseau de distribution, ce pourcentage s'élevant à 75% fin 2018.

En 2008, un accord a été conclu entre les Pouvoirs Publics associés regroupés au sein d'Intermixt et Electrabel. En INTERMOSANE, seul le secteur 2 a ratifié ce protocole d'accord aussi connu sous le nom de Memorandum of Understanding du 3 novembre 2008 (ci-après le MoU). Il définit les modalités de cession des parts, les réductions de fonds propres prévues conjointement aux cessions de parts ou encore la possibilité pour Electrabel de se retirer du capital des gestionnaires de réseau de distribution mixtes wallons et la formule de détermination du prix de cession des parts à appliquer dans ce cadre.

Cet accord a été partiellement exécuté en 2009 puisqu'outre sa transposition dans les statuts des gestionnaires de réseau de distribution mixtes wallons, la 1^{ère} étape d'acquisition des parts par les Pouvoirs Publics associés au sein du secteur 2 d'INTERMOSANE a été réalisée en juin 2009. La 2^{ème} opération a été réalisée en janvier 2010.

Toutefois, un arrêt du Conseil d'Etat a remis en question, d'une part, le mécanisme des composantes x et y qui permettait cette acquisition par étape mise en place dans certains gestionnaires de réseau de distribution wallon et, d'autre part, la prise en compte des parts détenues par les intercommunales pures de financement associées pour la détention à 70% par les associés publics. En outre, des discussions entre Electrabel et Intermixt ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2010 qui ont conduit à un accord des parties en présence sur l'interprétation de certains paramètres de la formule de valeur économique déterminant le prix de cession des parts.

Suite à ces deux éléments, un avenant au MoU a été signé le 30 juillet 2010 (cet avenant ne concerne à nouveau INTERMOSANE que pour le secteur 2). Comme pour le MoU, cet avenant a été traduit dans des modifications statutaires.

Cet avenant porte sur 5 points :

1. pour les gestionnaires de réseau de distribution concernés, ce qui est le cas du secteur 2 d'Intermosane, il implique l'acquisition des parts nécessaires à la détention de 70% des parts représentatives du capital avec une suppression du calendrier étalé d'acquisition des parts ;
2. un accord sur l'interprétation de certains paramètres de la formule de calcul à utiliser pour déterminer la valeur économique ;

3. une accélération des réductions de fonds propres de manière à atteindre le ratio de 33% de fonds propres par rapport à la RAB (ou Regulated Asset Base : valeur de l'immobilisé servant de base à la rémunération de celui-ci) du secteur 2 d'Intermosane au plus tard fin juin 2011. Cette accélération des réductions de fonds propres implique de facto une accélération de l'acquisition des parts permettant aux Pouvoirs Publics associés de détenir, également au plus tard fin juin 2011, 75% des parts représentatives du capital des gestionnaires de réseau de distribution mixtes wallons ;
4. une précision de la date d'exercice du droit de put par Electrabel (2019) ;
5. la mise en place de parts bénéficiaires, ces dernières étant destinées à maintenir dans les gestionnaires de réseau de distribution les moyens nécessaires aux obligations futures (par exemple le financement des investissements).

La mise en oeuvre de ces modifications aura essentiellement lieu au cours de l'exercice 2011, à l'exception de la mise en place des parts bénéficiaire R pour lesquels l'organe de gestion du secteur 2 d'INTERMOSANE s'est prononcé fin 2010. Le ratio de 33% de fonds propres par rapport à la RAB n'étant pas encore atteint en secteur 1, la création de parts bénéficiaires R n'y est pas encore possible.

Par ailleurs, en même temps que l'approbation des principes de l'avenant au MoU du 3 novembre 2008 et la transcription de ces principes dans des propositions de modifications statutaires, le Conseil d'administration d'INTERMOSANE s'est également prononcé en faveur d'un avenant à la convention d'associés du 6 février 2009 signée par Electrabel et les gestionnaires de réseau de distribution mixtes wallons.

REDEVANCE DE VOIRIE RÉGION WALLONNE

L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 décembre 2010 a instauré un principe de déclaration et d'exonération pour les villes et communes de la redevance de voirie électricité en ce qui concerne leurs consommations. Cette déclaration d'exonération est réalisée pour la première fois en 2011. En outre, cet arrêté a également instauré une indexation du montant de la redevance de voirie électricité.

LES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Depuis la libéralisation du marché de l’Energie, les obligations de service public (OSP) à caractère social qui incombent aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD) ont pris une part de plus en plus importante dans leurs budgets. Elles ont aussi complexifié les relations entre les différents acteurs du marché, notamment avec le client.

Pour remédier à la situation, un projet baptisé « Vision OSP sociales » avait été lancé en 2009. Celui-ci visait, dans le cadre de la législation en vigueur, l’amélioration des processus « OSP sociales » en termes de communication vis-à-vis de la clientèle. Il s’agissait également d’optimiser l’organisation en interne.

Le projet a abouti en mars 2010 et les différentes modifications ont permis de réduire de plus de 20 % en un an le nombre de clients alimentés temporairement par leur GRD.

Pour rappel, en cas de dépassement par le GRD des délais imposés dans le cadre des procédures d’OSP sociales, le client est fourni temporairement par ce dernier en tant que fournisseur X.

Les résultats obtenus étaient encourageants mais restaient limités en l’absence de modification du cadre légal. C’est la raison pour laquelle, en octobre 2010, ORES a proposé aux GRD purs wallons et aux fournisseurs d’initier une modification profonde d’un des processus ‘phare’ du marché : le placement d’un compteur à budget chez le client résidentiel non-protégé déclaré en défaut de paiement chez son fournisseur.

Conformément à ce processus, à l’issue des 40 jours de délai imposés au GRD pour poser le compteur à budget, ce GRD prend en charge la fourniture du client en tant que fournisseur X jusqu’à la pose effective du compteur à budget. Le client est alors facturé à un prix supérieur à celui qu’il avait obtenu par contrat avec son fournisseur. Ce processus est propice à la confusion dans l’esprit du client mais il est surtout source de coûts OSP importants.

La proposition dénommée « abandon du fournisseur X » a été unanimement acceptée par les fournisseurs et GRD. Elle a dès lors été présentée à la Commission wallonne pour l’Energie (CWaPE).

En parallèle, ORES a envoyé à la CWaPE et au Ministre wallon en charge de l'Energie un document faisant état de sa position officielle en matière d'OSP sociales. L'objectif poursuivi demeure la réduction des coûts OSP pour les GRD, et de ce fait pour la collectivité, tout en veillant à une plus grande responsabilisation des différents acteurs du marché. Outre l'abandon du fournisseur X, qui est un point central de ce document, étaient également abordés :

- une adaptation de la procédure de déclaration en défaut de paiement des clients résidentiels impliquant plus activement les clients, les fournisseurs et les CPAS ;
- le maintien de l'autorisation de coupure en période hivernale ;
- le maintien du système de compteur à budget dans le cadre du défaut de paiement, étant donné que le compteur à budget reste la meilleure réponse aux problèmes d'endettement du client ;
- la recherche d'un système de rechargement des compteurs à budget optimal, en remplacement du système actuel via les cabines téléphoniques ;
- une uniformisation et une clarification des législations fédérale et régionales en matière de protection sociale et d'octroi du tarif social ;
- une participation financière des fournisseurs dans les frais des processus OSP sociales engendrés par eux-mêmes ;
- une analyse avec les acteurs du marché afin d'envisager l'opportunité pour le client, les GRD et la collectivité, de la gestion par les GRD des clients résidentiels protégés au niveau régional et du transfert vers les GRD des clients résidentiels déclarés en défaut de paiement.

En octobre 2010, la CWaPE a publié une étude d'évaluation concernant les mesures sociales applicables en Région wallonne. Pour le processus de pose d'un compteur à budget, la proposition de la CWaPE préconise une reprise par le GRD en tant que fournisseur X de tous les clients qui refuseraient le compteur à budget, sans possibilité d'annulation en cas d'apurement de la dette. Pour les GRD mixtes wallons, cette procédure augmenterait les coûts des OSP sociales de 46 %.

ORES a proposé une solution alternative, visant à rencontrer les objectifs poursuivis par la CWaPE à savoir la diminution du nombre de coupures, un meilleur accompagnement du client ainsi que la simplification des procédures. La proposition d'ORES conduit à une réelle simplification des procédures, un renforcement du rôle du GRD en tant que facilitateur du marché et une diminution des coûts des OSP sociales du fait de l'abandon du fournisseur X.

Le contexte opérationnel

Elle prévoit que le GRD accompagne le client en cas de contestation de la procédure lancée à son encontre, tout en laissant la possibilité d'annuler la pose du compteur à budget à la demande du fournisseur en cas d'apurement de la dette. Les fournisseurs, les GRD purs et la Fédération des CPAS ont marqué accord pour cette solution. Les discussions se poursuivront en 2011 avec le régulateur wallon et le Ministre wallon en charge de l'Energie.

Facturation des clients d'INTERMOSANE à fin décembre 2010

Montants facturés (€) :

	Total Consommation	Acomptes non déduits	A encaisser
Intermosane Secteur 1	2.823.061,73	272.769,24	3.095.830,97
Intermosane Secteur 2	2.051.170,56	307.935,35	2.359.105,91

Montants encaissés (€) :

	Encaissements	Décaissements	Total	Impayé
Intermosane Secteur 1	1.086.516,35	68.384,60	1.018.131,74	67 %
Intermosane Secteur 2	1.141.827,88	69.426,58	1.072.401,30	55 %

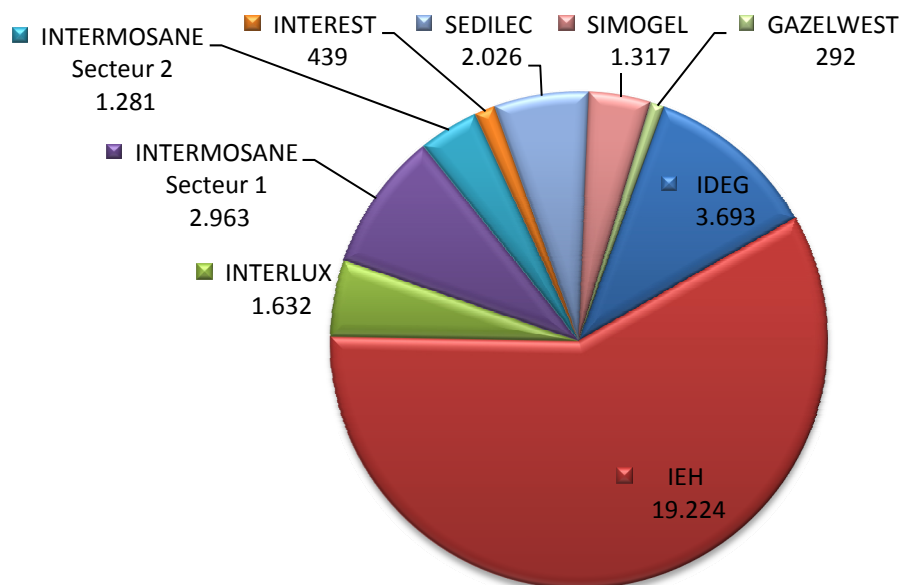
kWh facturés par rapport aux kWh alloués :

	kWh facturés	kWh alloués	%
Intermosane Secteur 1	23.138.639	23.296.925,39	99 %
Intermosane Secteur 2	18.681.024	19.575.470,17	99 %

FOCUS SUR LES COMPTEURS À BUDGET

Fin décembre 2010, le parc global de compteurs à budget était constitué de 68.081 compteurs à budget électricité dont 32.867 actifs et 15.846 compteurs à budget gaz dont 11.561 actifs. Soit pour l'ensemble des GRD mixtes wallons, 83.297 compteurs à budget installés dont 52,9 % sont actifs (soit 44.428 compteurs).

La répartition des compteurs à budget électricité pour 2010 par intercommunale peut être présentée comme suit :



L'évolution annuelle du parc est de 6,7 % en électricité et de 2,4 % en gaz

Dans les communes qu'ORES dessert, 44.428 ménages sont équipés d'un compteur à budget en service. Ces compteurs sont placés à la demande des fournisseurs d'électricité ou de gaz, lorsqu'un client est en défaut de paiement. Au lieu de payer leur énergie sur facture, ces ménages prépayent leur électricité ou leur gaz au moyen d'une carte à puce qu'ils chargent pour le montant de leur choix (entre 5 et 99,99 euros), et qu'ils insèrent dans leur compteur à budget.

Le système des compteurs à budget a deux avantages. Au fournisseur, il garantit le paiement de l'énergie fournie. Au client, il permet de suivre de près la consommation d'électricité ou de gaz et le budget qui y est consacré.

A l'heure actuelle, les clients ont trois possibilités pour charger la carte de leur compteur à budget : les cabines téléphoniques, les bureaux d'accueil d'ORES, et certains CPAS. Les cabines sont présentes en nombre sur tout le territoire et sont accessibles en permanence : sans surprise, elles ont la préférence des utilisateurs. Plus de 6 chargements sur 10 y sont réalisés, contre 3 sur 10 dans les bureaux ORES, et moins de 1 sur 10 dans les CPAS.

Annuellement, nous enregistrons au total 774.362 transactions de rechargements tous réseaux confondus.

Or, les jours des cabines téléphoniques publiques sont comptés. Belgacom a annoncé son intention de diminuer fortement le nombre de téléphones publics dans les deux ans qui viennent, et d'arrêter fin 2012 le système de Pay-Phone qui permet de recharger les cartes via Proton dans les cabines.

ORES a donc un peu moins de deux ans pour développer, tester et mettre en service une nouvelle solution de rechargement des compteurs à budget.

Les solutions futures doivent être aussi efficaces et conviviales qu'à présent. C'est ainsi que différentes pistes sont explorées : le paiement par internet, téléphone mobile, Bancontact, cabines téléphoniques et autres bornes de rechargement.

Concrètement, trois solutions sont envisagées : l'amélioration des rechargements dans les bureaux d'accueil et les CPAS, la recherche d'une nouvelle technologie de rechargement dans les lieux publics, et la possibilité de rechargement à domicile.



ORES n'est pas la seule entreprise intéressée par le développement de nouveaux outils de chargement. D'autres gestionnaires de réseau de distribution, comme Tecteo et les autres GRD purs wallons, mais aussi Eandis et Infrax en Flandre, s'y sont associés. Une convention de collaboration a été signée début 2011 et le marché public sera conclu ensemble.

Le fait de développer un système commun va réduire les frais pour chacun des opérateurs. Il va aussi permettre d'intéresser des fournisseurs de plus haut niveau.

Le système doit être opérationnel pour septembre 2012. Le changement doit impérativement se faire avant l'hiver, période où les rechargements sont beaucoup plus nombreux.

LA GESTION DES RÉSEAUX

Au cours de l'année 2010, les réseaux n'ont pas été épargnés par les intempéries. La tempête Xynthia à la fin février, les tornades du 14 juillet, les inondations du week-end du 11 novembre et ensuite les importantes chutes de neige de novembre et décembre ont fortement perturbé l'approvisionnement électrique – et parfois gazier – dans plusieurs régions de Wallonie.

Ces différents événements climatiques ont tour à tour affecté pratiquement toutes les régions de Wallonie. Les dégâts les plus spectaculaires et les plus sensibles, notamment pour le réseau électrique aérien en moyenne et basse tension, ont été causés par les violents orages qui se sont abattus dans la journée du mercredi 14 juillet 2010. Depuis le sud de la Province du Hainaut, la tempête a balayé nos régions sur un axe ouest-est en provoquant localement des



La mobilisation des agents sur nos réseaux a été exemplaire pour faire face à l'urgence et rétablir le plus rapidement possible l'alimentation des clients privés d'énergie. L'efficacité des interventions a permis de limiter au minimum les temps d'indisponibilité. De nombreux groupes électrogènes ont dû être placés afin de garantir l'approvisionnement des clients et dans certaines zones, comme dans la région de Ciney, un programme de reconstruction s'étalant sur plusieurs semaines a été mis en place. Il faut souligner que toutes les interventions se sont déroulées en toute sécurité et sans accident.

La ville de Liège a subi des dégâts mineurs. Pour le secteur de Verviers, les clients privés de courant dans les communes d'Aubel et d'Abée Scry ont été réalimentés pour la plupart dans la soirée du 14 juillet.



ravages

rarement vus : des centaines de poteaux brisés ou couchés, des kilomètres de lignes au sol, plusieurs milliers de cabines affectées.



Quelques chiffres en Interмосane :

	<i>Tempête Xynthia 28 Février 2010</i>	<i>Tornades 14 juillet 2010</i>	<i>Chutes de neige novembre/décembre 2010</i>
Poteaux BT remplacés	31	2	4
Poteaux HT remplacés	2	0	0
Clients non alimentés	6.469	3.871	1.397

Indicateurs de performance Electricité

Voici quelques chiffres significatifs extraits du rapport Qualité adressé au Régulateur wallon.

Indicateur de performance résumé	Statistiques 2009	Statistiques 2010
Nombre d'utilisateurs du réseau BT	145.903	146.345
Nombre d'utilisateurs du réseau HT	721	722
Longueur du réseau BT	3.873 km	3.883 km
Longueur du réseau HT	1.964 km	2.040 km
Energie distribuée en BT	735.998.912 kWh	737.226.856 kWh
Energie distribuée en HT	478.784.496 kWh	488.059.878 kWh
Indisponibilité pour coupures planifiées	46 min 29 sec	39 min 36 sec
Indisponibilité suite défaillance MT	1 :06 :00	1 h 20 min
Temps d'arrivée sur site en intervention BT	48 min 17 sec	59 min 04 sec
Temps d'intervention moyen en BT	59 min 13 sec	1 h 01 min 06 sec
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés Délai Raccordement (à partir de l'accord du client)	26 %	38 %
Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés Délai mise en service / réouverture	46 %	21 %

LA CHARTE DES IMPÉTRANTS

Plus de sécurité et une meilleure coordination sur les chantiers

En date du 30 avril 2009, le Parlement wallon a adopté le décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, appelé communément le décret « Impétrants ». Pour être applicable, il devait faire l'objet de plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon qui fixeraient les dispositions pratiques indispensables à sa mise en œuvre.

Les difficultés rencontrées lors de la rédaction des deux premiers avant-projets d'arrêtés du Gouvernement wallon ont mis en évidence la complexité de la matière et l'impossibilité d'aboutir à des positions communes entre les différents intervenants. Force a été de constater que le décret était trop ambitieux et qu'il devait être repensé d'une manière plus pragmatique.

Conscient de ces difficultés, le Ministre Paul Furlan a d'ailleurs déjà proposé à deux reprises au Gouvernement wallon de reporter l'entrée en vigueur du décret à la date ultime du 31 décembre 2011.

Dans l'attente d'une refonte de la législation et soucieux d'améliorer la sécurité sur les chantiers, ORES – en sa qualité de société filiale assurant l'exploitation journalière des GRD mixtes wallons - et d'autres impétrants actifs sur le territoire wallon se sont engagés de manière volontariste à respecter une charte, qui reprend les obligations suivantes :

- l'adhésion au portail fédéral géré par l'asbl CICC (point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites) ;
- la transmission des informations relatives au repérage des installations souterraines au plus tard dans les 15 jours ouvrables qui suivent la demande reçue de CICC ;
- la visite sur place d'un agent, et le cas échéant la prise en charge de sondages, en cas de discordance entre les informations reçues et les relevés sur le terrain ;
- l'utilisation du géo référentiel PICC (Projet Informatique de Cartographie Continue) de la Région Wallonne ;
- l'envoi des projets de pose de réseaux de plus de 250 mètres aux autres impétrants ;
- l'examen de l'opportunité d'une coordination de ces chantiers ;
- l'étude d'une plate-forme wallonne d'échange d'informations et de coordination des chantiers.

La charte des impétrants a été signée par 21 entreprises actives dans les secteurs de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau et des télécommunications le 1^{er} mars 2011 au cabinet du ministre Paul Furlan.

Elle doit entrer en vigueur le 30 juin 2011, date à partir de laquelle les demandes de plans adressées aux signataires s'opéreront via une seule et même adresse internet.

Cartographie : à la pointe de la technologie

Lors de l'élaboration de la charte Impétrants, la cartographie et le géoréférencement étaient au centre des préoccupations de tous.

Depuis plusieurs années, d'importants efforts sont consentis pour adapter et moderniser les outils logiciels utilisés pour l'établissement et la mise à jour des plans des réseaux. Plus de 50 dessinateurs sont chargés de ce travail.

Les plans sont non seulement indispensables à la réalisation des missions du gestionnaire de réseau au quotidien, mais ils sont aussi les garants d'une bonne information des entrepreneurs et des autres sociétés dites d'utilité publique.

Aujourd'hui, INTERMOSANE dispose de systèmes de cartographie à la pointe de la technologie. Les cartes et des plans de repérage mis à jour sont interconnectés avec différentes bases de données servant à l'exploitation des réseaux et peuvent être consultés directement par les techniciens sur leur PC portable.

LES RÉSEAUX ET COMPTEURS INTELLIGENTS

Aujourd'hui, les sources de production décentralisées se multiplient : éolien, photovoltaïque, ...

L'intégration progressive de productions sur la base de ces énergies renouvelables induit des changements importants :

- un changement de logique : la demande devra s'aligner de plus en plus sur l'offre ;
- une gestion différente des réseaux électriques haute, moyenne et basse tensions : les flux d'énergie peuvent s'inverser et aller de l'aval, du producteur – consommateur, vers des niveaux de tension plus élevés ;
- des investissements complémentaires seront nécessaires pour faire face aux risques de surtension ou de congestion lorsque la production ne sera pas absorbée localement ;
- un nouveau concept, le « smart grid » : le réseau intelligent est une alternative partielle au renforcement pur et simple des réseaux face à une production de moins en moins prévisible. Il permet une gestion plus intelligente de la demande. Il devrait permettre le développement optimal des productions décentralisées tout en limitant les investissements complémentaires à réaliser par rapport à une approche classique ;
- la mise en place de nouveaux modèles de marché : le concept « smart grid » implique des actions sur la demande à l'initiative, par exemple, d'un GRD. De nouvelles relations devront être définies et organisées entre les différents acteurs du marché ;
- une prise en charge des coûts du réseau de distribution par les différents utilisateurs doit être envisagée à terme, qu'ils soient consommateurs, producteurs ou « prosumers¹ ».

Quelles initiatives ?

Depuis sa création, ORES, au nom des GRD mixtes wallons, s'est impliqué dans l'analyse de la problématique Smart Grid / Smart Metering notamment en :

- créant un service interne dédié dont la mission principale consiste à mener la réflexion sur les évolutions possibles à (très) long terme du contexte dans lequel évoluent les réseaux afin de conduire le changement dans la gestion et les activités des GRD, actuelles et futures, et ce, en collaboration avec les autres départements de l'entreprise ;
- lançant un projet pilote portant sur 1.250 compteurs électricité et 250 compteurs gaz dont l'objectif est, d'une part, de tester les fonctionnalités des compteurs intelligents et les systèmes de communication utilisés et, d'autre part, d'avoir une meilleure visibilité sur les aspects économiques tels que les coûts d'installation et d'exploitation de cette technologie ;

¹ « Prosumer » contraction des termes « producer » et « consumer » utilisés en anglais

- en participant à différentes initiatives menées par des associations belges telles que la plate-forme B-EEGI, animée par ELIA – ayant pour objectif de renforcer la collaboration entre les gestionnaires de réseau de distribution et le gestionnaire de transport belges et d'autres plates-formes européennes telles que EDSO4SG et Eurelectric visant à partager des connaissances ;
- en suivant d'une part, via la plate-forme B-EcoGrid (ORES, ELIA, EANDIS), le projet européen EcoGrid se déroulant au Danemark, et d'autre part le projet InovGrid (Portugal) via sa participation au groupe de référence ;
- en collaborant avec le milieu académique. ORES, en tant que filiale des gestionnaires de réseau de distribution d'énergies, a décidé d'étudier de façon approfondie les sujets liés aux Smart Grids / Smart Metering en général et à l'intégration des Sources d'Energie renouvelable (SER) sur les réseaux électriques de distribution. Dans ce but, ORES finance une Chaire couvrant ce domaine et localisée à la Faculté Polytechnique de Mons.

ORES initiera en 2011 une étude intégrant différents scénarii et ayant pour but d'estimer au mieux les montants et types d'investissements à réaliser.

ORES participe à la plate-forme REDI – groupe de réflexion sur le développement de Réseaux Electriques Durables et Intelligents – mise en place en Région wallonne et dont les travaux intégreront certainement cette dimension économique.

VERS L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE 'CLEARINGHOUSE'

Dans le marché libéralisé de l'Energie, les différents acteurs (fournisseurs, gestionnaires de réseau de distribution, transporteurs) doivent s'échanger certaines informations. Lorsqu'un client change de fournisseur, par exemple, le nouveau fournisseur informe le GRD concerné ; celui-ci enregistre le changement dans le registre d'accès, informe l'ancien fournisseur et lance le relevé des index, dont il communiquera le résultat à l'ancien et au nouveau fournisseur.

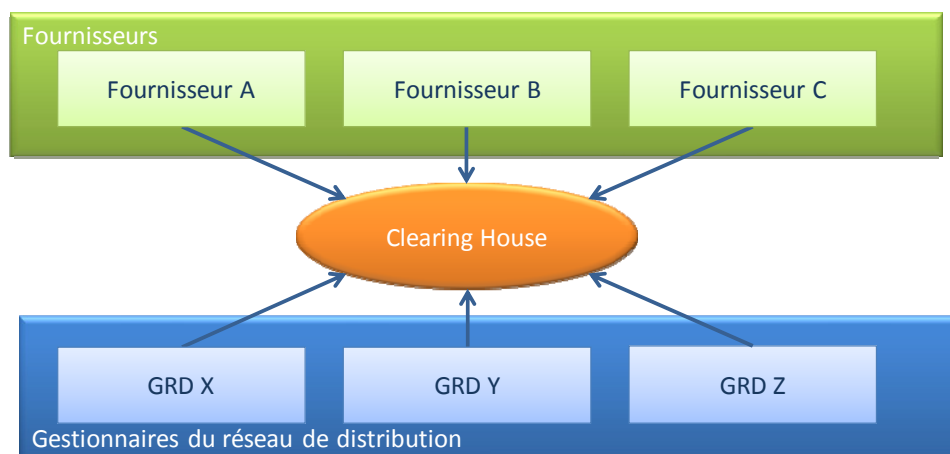
Les échanges d'information entre les différents opérateurs du marché sont régis par un langage commun, défini dans un protocole de communication baptisé MIG (Message Implementation Guide).

Le MIG fixe toutes les procédures d'échange d'informations et de données entre les fournisseurs et les GRD dans le contexte des processus de marché, dont notamment la structure des messages informatiques à échanger.

Il permet donc de véhiculer des informations capitales.

Au centre de ces échanges, on trouve une Clearinghouse où transitent les messages émanant tant des fournisseurs que des GRD.

Jusqu'à ce jour, ORES et Eandis ont eu une Clearinghouse commune : Indexis.



À la fin de l'année 2008, ORES et Eandis avaient demandé à Indexis de réaliser une pré-étude en vue du remplacement des applications informatiques liées à ces échanges d'information.

En effet, depuis l'ouverture des marchés de l'Energie, ces applications ont atteint un point critique. Elles sont devenues très complexes à modifier avec, pour conséquence, des coûts et risques plus élevés à chaque nouvelle version du MIG.

Par ailleurs, le développement d'une nouvelle plate-forme informatique Clearinghouse pour certains GRD offrait l'opportunité d'une révision fondamentale du MIG.

Le MIG a connu une croissance organique et est devenu par conséquent très complexe. Tous les GRD belges se sont associés début 2009 dans une initiative baptisée MIG 2012. L'objectif était la simplification du MIG et sa préparation à l'évolution des technologies avec l'avènement futur des compteurs et réseaux intelligents – soit rendre le MIG « Smartmeter Ready ».

En juillet 2009, les GRD ont communiqué leur liste de propositions d'amélioration aux fournisseurs.

En septembre 2009, les discussions entre les GRD et les fournisseurs ont démarré dans des groupes de travail. Ces discussions se sont avérées très difficiles vu que les régions n'ont pas aujourd'hui une vue commune sur l'approche « Smart ». De plus, malgré le fait que le nouveau MIG et la constitution d'une Clearinghouse unique soient deux dossiers séparés, les deux discussions se sont vite emmêlées.

En janvier 2010, une nouvelle proposition a été mise sur la table : l'abandon du MIG 2012 et l'implémentation du nouveau MIG en deux phases. La première phase est le MIG 5 prévu pour 2012 qui vise quelques améliorations des processus de marché actuels. La deuxième phase est le MIG 6 qui vise à simplifier les processus de marché et les rendre « Smartmeter Ready », ceci avec une implémentation prévue pour 2015.

En parallèle, des discussions sur la création d'une plate-forme unique Clearinghouse ont progressé entre Eandis, ORES, Infrax et Sibelga, si bien que le 22 septembre 2010 les quatre opérateurs ont signé un *Memorandum of Understanding* – ou protocole d'entente – qui prévoit la création d'une clearing house commune et uniforme pour la mi-2015, sur la base du MIG 6.

Ce développement en commun présentera non seulement des avantages en termes de réduction des coûts pour les quatre opérateurs mais sera également profitable aux fournisseurs d'énergie qui n'auront plus qu'un seul point de contact pour la quasi-totalité du territoire belge.

Cette nouvelle Clerainghouse se nomme *Atrias*, en référence à l'atrium de la Rome antique, la cour intérieure centrale donnant accès à toutes les autres pièces de la maison.

PROXIMITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le client est au cœur des préoccupations d'ORES. En 2011, les collaborateurs de l'entreprise seront davantage encore mobilisés en ce sens. L'un des objectifs majeurs vise à accroître la facilité d'accès aux services d'ORES pour tous les clients et à améliorer la qualité des services rendus.

Pour ce faire, plusieurs projets ont été lancés en 2010 dans le cadre du programme Accessibilité. ORES entend répondre aux attentes des clients et partenaires des GRD en recherche d'un contact personnalisé et interactif, via le canal de communication le plus approprié. Ces projets touchent à quatre domaines spécifiques :

- **Dynamisation du site Internet**

À côté des sites web des GRD, le site web d'ORES va être entièrement repensé sur la base d'une approche différenciée selon les catégories de clients : le marché résidentiel, le marché professionnel, les partenaires institutionnels et les fournisseurs d'énergie.

Dans un premier temps, les clients y retrouveront une information personnalisée sur les services qu'ORES peut leur apporter : demande de travaux, relevé de compteur, règlement d'un déménagement, primes, etc. Les informations seront plus accessibles grâce à une navigation plus aisée et la mise à disposition de services en ligne. Dans une seconde phase, le site www.ores.net proposera de nouvelles fonctionnalités et davantage d'interactivité, par exemple dans le suivi des dossiers.

Actuellement, le site web de la filiale des GRD enregistre près de 700.000 visites par an, un chiffre en constante augmentation.

- **Amélioration de l'accessibilité téléphonique**

En 2010, le centre d'appel d'ORES a enregistré près d'un million d'appels. Plusieurs aménagements ont déjà été mis en place dans le sens d'une meilleure accessibilité, notamment :

- la création, en mai 2010, d'un accès spécifique pour les partenaires professionnels d'ORES et des GRD (électriciens, chauffagistes, architectes), de même que celle d'un espace dédié sur le site web ;
- la possibilité pour l'ensemble des clients d'être recontacté par téléphone pour toute demande de travaux ;
- une interface informatique permettant au personnel chargé de conseiller la clientèle d'accéder aux informations des clients plus rapidement et ainsi, de traiter les appels dans un laps de temps plus court.

« L'accessibilité souhaitée par les clients, la qualité du service en plus ! »

ORES entend aller encore plus loin et améliorer son service téléphonique, tant au niveau de la qualité de la réponse donnée que du temps de traitement. Pour ce faire, ce projet identifiera les actions complémentaires à mettre en place, notamment sur la base d'enquêtes de satisfaction auprès des clients.

- **Des personnes de contact pour les travaux spécifiques**

Dans des situations particulières qui sortent des travaux dits standards, comme par exemple les raccordements d'immeubles collectifs, la construction de lotissements ou encore les raccordements en haute tension, il est important d'offrir un suivi plus spécifique. Les clients d'INTERMOSANE ainsi que les partenaires professionnels disposeront bientôt d'un interlocuteur qui pourra prendre en charge leurs questions techniques et administratives dans le cadre des travaux. Globalement, en 2010, le volume y correspondant représentait plus de 215.000 demandes de travail.

- **Un réseau de points de contact plus étendu**

Les moments d'interaction physique avec les clients sont aussi visés par le programme Accessibilité. ORES a la volonté d'offrir aux clients des GRD un service de proximité avec des points de contact où une information sur la filiale et ses services sera disponible. Outre les bureaux d'accueil, dont la vocation et l'aménagement vont être repensés, l'entreprise envisage d'installer dans de nombreuses communes des « stands infos » où le grand public pourra trouver toute une série de documents utiles.

En plus de ces développements, un dispositif complet permet de mesurer la satisfaction des clients. Depuis le tout premier contact jusqu'à l'intervention des services techniques et le paiement de la facture, le processus d'interaction fait l'objet d'un suivi. Cela permet à ORES, conformément à sa stratégie de proximité, de proposer et de faire évoluer des solutions adaptées à chaque segment de clientèle.

Résultats : satisfaction globale en 2010 de 87,65% (cible de 90%)

Questions posées	Résultats
Le traitement de votre demande par nos services (offre, informations communiquées, délai de réponse, rencontre de vos attentes,...) ?	78,08%
La qualité des travaux que nous avons effectués (qualité des finitions, propreté, réfection des trottoirs,...) ?	84,06%
Notre personnel (amabilité, professionnalisme , ...)?	91,53%
Comment jugez-vous la qualité de notre service ?	86,36%
SATISFACTION GLOBALE INTERMOSANE EN 2010 : 90,7 %	

NOUVEAU SIÈGE SOCIAL D'ORES

La fin des années 1990 a vu la création d'une structure organisationnelle au niveau de Wallonie.

La libéralisation du secteur de la distribution d'électricité et de gaz et la création d'ORES ont complété ce processus.

Le Comité de direction d'ORES a dès lors proposé et le Conseil d'administration d'ORES a décidé

- de regrouper sur trois sites ses services centralisés opérationnels : Namur (en rachetant les installations d'ELIA), Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne) ;
- de regrouper sur un site les services informatiques : Louvain-la-Neuve ;
- de créer un nouveau siège social regroupant pour l'essentiel l'ensemble des services « support » ; tout en maintenant les sept services régionaux d'exploitation.

Le choix pour l'implantation de ce nouveau siège social s'est porté sur le site de l'Aéropole de Gosselies (Charleroi).

La proposition faite aux Conseils d'administration des intercommunales mixtes a été de poursuivre la politique qui a prévalu pour les sites de Aye et Strépy, à savoir l'achat et la construction en copropriété des installations abritant exclusivement des services centralisés.

TERRITOIRE DESSERVI

N°	Communes
1	Aubel
2	Baelen
3	Clavier
4	Dalhem
5	Ferrières
6	Fourons
7	Hamoir
8	Herve
9	Liège - centre
10	Lierneux
11	Limbourg
12	Ouffet
13	Spa
14	Stoumont
15	Theux
16	Thimister-Clermont
17	Tinlot
18	Trois-Ponts
19	Verviers



GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE LIÈGE

Évolutions récentes dans le dossier

En 2002, la Ville de Liège a proposé l'Association Liégeoise d'Électricité (devenue entre-temps Tecteo) comme gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de l'ensemble de la ville, alors que ce rôle était dévolu jusque-là à Interмосane pour le centre-ville. Depuis lors, ce dossier faisait l'objet d'un litige entre Interмосane, Tecteo, la Ville de Liège, ORES et Electrabel. Aujourd'hui, un document de travail décrivant le schéma d'un accord entre les différentes parties prenantes est sur la table.

Un accord de principe est intervenu entre les parties sur ce schéma global de solution qui inclut l'ensemble des aspects financiers, juridiques, humains et opérationnels.

Ce schéma prévoit bien entendu les contacts requis avec les régulateurs et les administrations. Il requiert évidemment l'accord explicite des organes des cinq parties concernées. Cet accord doit encore être formalisé sous forme d'un protocole d'accord liant les différentes parties.

Dès à présent, des groupes de travail mixtes ORES/Tecteo ont été constitués dans les différents domaines cités.

Ces groupes ont pour mission de préparer la réalisation de l'accord et dès la signature de la convention, d'entrer dans la phase active de sa mise en place.

TRAVAUX EN RÉSEAUX 2010

Secteur 1

Les principaux travaux réalisés durant l'année 2010 ont été :

- Remplacement de câbles et raccordement de l'hôtel Royal Selys au Mont Saint-Martin.
- Renouvellement de trois câbles haute tension rue la Montagne.



- Renouvellement du réseau et renouvellement de +/- 40 raccordements rue Lamarck.
 - Remplacement de câbles basse tension rue de Campine.
 - Remplacement des câbles basse tension situés en voirie par des câbles posés en trottoir et remplacement des câbles haute tension rue Agimont.
 - Renouvellement des câbles haute tension rue Cathédrale.
 - Renouvellement des raccordements, pose de 2 câbles haute tension et d'1 câble basse tension rue Monulphe.
 - Remplacement des câbles haute tension rue des Bénédictines, rue Trappé et rue Stéphany.
-
- Pose et renouvellement des câbles haute tension et basse tension dans la cadre d'une nouvelle cabine rue Justin Lenders.



- La Ville de Liège renouvelle les installations d'éclairage public boulevard du Quatorzième de Ligne : synergie pour remplacement du câble haute tension depuis le point de vue jusqu'à la cabine Glacis.
- Remplacement du réseau basse tension rue de la Solidarité.
- Pose de deux câbles basse tension en trottoir, renouvellement des raccordements et remplacement de deux boîtes souterraines par deux armoires rue Porte Grumsel.



- Pour cause de sécurité, la cabine étant dans la cour d'une école, remplacement de la cabine par une litho béton dans l'angle formé par les murs de l'entrée, rue Burenville.

- Renouvellement du réseau basse tension rue Jondry.
- Remplacement de la télécontrôle au poste d'Angleur.

- Détournement des câbles haute tension et basse tension passant dans les caves des immeubles ML7 et ML8 démolis à Droixhe via la place Louis De Geer pour ML8 et via la rue H. Chainaye pour ML7.
- Déplacement de câbles suite à l'aménagement de la place Louis De Geer.



- Poste de Bressoux : 4 nouvelles cellules pour l'alimentation de Bavière et de Sainte Walburge.
- Remplacement de l'équipement de 9 cellules de la sous-station rue des Bayards.
- Remplacement de l'équipement de 8 cellules de la sous-station TU Visé.

- Renforcement de l'alimentation du quartier Sainte-Walburge.

- Raccordement de cabines clients (Hôtel et Maison de repos Fontaine)



- Renforcement des liaisons vers Kinet.

- Remplacement de l'équipement de 11 cellules de la sous-station rue du Vieux Mayeur



Secteur 2

Les principaux travaux réalisés durant l'année 2010 ont été :

- Enfouissement d'une ligne aérienne 16² cuivre nu à Membach (Baelen) et adaptation des cabines.



- Modernisation de la cabine Jehoster à Theux.

- Adaptation de la cabine Mambaye pour le renforcement et le bouclage des liaisons moyenne tension à Spa.

- Placement d'une cabine rue du Chenal à Theux.



- Enfouissement d'une ligne aérienne moyenne tension cuivre nu à Ferrières et adaptation des cabines.
- Remplacement de lignes aériennes moyenne tension cuivre nu par des câbles à Lierneux.
- Remplacement de l'équipement de cabines Krone/BBC.
- Remplacement de la cabine Jehanster à Theux.



- Dans le cadre des passages à 15 kV, adaptation de cabines et postes de transformation et enfouissement d'une ligne aérienne 16² cuivre nu à Thimister-Clermont.

- Remplacement de l'équipement d'une cabine haute tension à Ouffet.

- Adaptation de cabines dans le cadre du passage de 6 à 10 kV du quartier Harmonie à Verviers.



- Remplacement de lignes aériennes moyenne tension cuivre nu 25² par un câble entre la cabine Ensegotte et la cabine Fond des Vaux à Ferrières.

- Nouveaux lotissements/zonings

- Renforcement de l'alimentation du zoning SPI+ à Thimister-Clermont.





- Nouveau zoning SPI+ à Mercholf à Aubel.

- Equipement du lotissement Lang à Dalhem.
- Equipement du lotissement « Drouguet » à Herve

- Installation de la cabine Martinpa dans le zoning SPI+ de Tinlot.



- Demande pour l'équipement du lotissement Simonis à Thimister-Clermont.



- Remplacement du réseau haute tension et de poteaux haute tension vétustes à Herve, Ouffet, Spa, Theux et Verviers.

Réalisation d'un forage sous une voirie régionale à Desnié

- Remplacement de cabines et équipements accessoires à Ferrières et à Verviers.
- Mise en conformité de cabines à Verviers et Limbourg.

- Demande pour remplacement et déplacement du PSA station de Warzee à Ouffet et enfouissement d'une ligne haute tension dans la traversée du village de Warzee.



- Déplacement du réseau suite à l'aménagement d'un giratoire au carrefour Chaussée Charlemagne à Thimister-Clermont.
- Réaménagement des voiries à Verviers.
- Mise en boucle de la cabine Schwanen à Thimister-Clermont.
- Remplacement d'un câble haute tension à Theux.
- Création d'une liaison entre le poste de transformation Croix Colette et Vertfontaine pour le bouclage du réseau à Theux.



- Enfouissement d'une ligne haute tension aérienne dans la Vallée de la Lienne à Stoumont.

- Remplacement de réseaux et de poteaux moyenne tension et basse tension suite aux tempêtes de février et juillet ainsi que suite aux chutes de neige de décembre.

- Alimentation de nouveaux clients haute tension sur le réseau.

Client Chanvreco à Tinlot



- Enfouissement des réseaux haute tension et basse tension entre Fouron Saint-Martin et Fouron le Comte lors de la réalisation d'une piste cyclable.

- Alimentation d'un nouveau centre commercial à l'entrée d'Aubel.



INVESTISSEMENTS 2011

Secteur 1

Le programme des travaux inscrits au budget d'investissements 2011 est conforme au plan d'adaptation en cours.

Ses données essentielles peuvent se résumer comme suit :

"A" Remplacement	3.725.264 €
"B" Extension	2.378.151 €
OSP – Compteurs à budgets	830.145 €
TOTAL INVESTISSEMENTS BRUTS	7.621.560 €
Intervention Clientèle	-1.498.375 €
TOTAL INVESTISSEMENTS NETS	6.123.184 €
RGIE	1.058.492 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	7.181.676 €

Secteur 2

Le programme des travaux inscrits au budget d'investissements 2011 est conforme au plan d'adaptation en cours.

Ses données essentielles peuvent se résumer comme suit :

"A" Remplacement	7.088.341 €
"B" Extension	5.643.090 €
OSP – Compteurs à budgets	292.992 €
TOTAL INVESTISSEMENTS BRUTS	13.951.776 €
Intervention Clientèle	-2.444.717 €
TOTAL INVESTISSEMENTS NETS	11.507.058 €
RGIE	1.743.169 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	13.250.228 €

RAPPORT DE GESTION

Conformément au Code des sociétés et à nos statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice social clôturé au 31/12/2010 et vous présenter, pour approbation, les comptes annuels clôturés au 31/12/2010.

1. REMCI, COUTS et ACTIF/PASSIF REGULATOIRE

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis soit la « **REMCI** ». Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« *Regulated Asset Base* » soit **RAB**) et est calculée annuellement en tenant compte des nouveaux investissements, des désaffectations, des amortissements ainsi que de la modification des besoins en fonds de roulement.

L'Arrêté Royal de septembre 2008 a défini comme suit la formule utilisée pour déterminer la rémunération équitable :

➤ Cas où les fonds propres représentent plus de 33 % de l'actif régulé (capitaux investis ou iRAB)

$$(a) 33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * Beta)\} +$$

$$(b) \{(S - 33\%) * RAB \text{ moyenne} * (OLOn + 70 \text{ points de base})$$

(a) Le taux de rémunération défini par la CREG pour l'année « n » est égal à la somme du taux sans risque (taux moyen des obligations linéaires belges à 10 ans) et de la prime de risque pondérée par le facteur Beta. En outre, un facteur d'illiquidité de 1,2 est appliqué à la rémunération des fonds propres. A noter que la CREG recommande un ratio dit de solvabilité (fonds propres moyens / actif régulé moyen) égal à 33% ; ce ratio est appliqué sur la valeur moyenne de l'actif régulé du GRD pour déterminer les fonds propres de référence de celui-ci.

(b) si les fonds propres du GRD dépassent les fonds propres de référence à savoir 33% des capitaux investis ou de l'actif régulé, le surplus est rémunéré à un taux réduit calculé sur base de la formule (OLOn + 70 points de base)

➤ Cas où les fonds propres sont inférieurs ou égaux à 33% de l'actif régulé

$$33 \% * RAB \text{ moyenne} * (1 + \alpha) * \{(OLOn) + (Rp * beta)\}$$

Avec :

- S = fonds propres par rapport à l'actif régulé
- OLO n = taux des obligations linéaires belges à 10 ans pour l'année concernée
- Beta = 0,65 dans le secteur électricité et 0,85 dans le secteur gaz (tant que le GRD n'est pas coté en bourse) ; ce facteur Beta pondère la prime de risque Rp
- Rp = prime de risque pour l'année d'exploitation concernée = 3,5 %
- (1 + alpha) = 1,2 = facteur d'illiquidité appliqué à la rémunération des fonds propres pour S <= 33%

En ce qui concerne les coûts, il y a lieu de distinguer les coûts non contrôlables des coûts contrôlables.

Les coûts non contrôlables sont ceux sur lesquels le GRD n'exerce pas de contrôle direct ; ils font partie intégrante des coûts pris en compte pour l'élaboration des tarifs.

Les coûts contrôlables sont ceux sur lesquels le GRD exerce un contrôle direct.

Les tarifs sont fixés sur base de valeurs prévisionnelles de l'ensemble des coûts.

Les soldes relatifs aux coûts non contrôlables mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réels et les volumes prévisionnels de transit constituent soit une créance (**actif régulateur ou déficit constaté**) soit une dette (**passif régulateur ou excédent constaté**) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan du GRD. La créance ou dette de la période 2008 à 2012 sera récupérable ou restituable de 2013 à 2016. L'affectation de ces soldes et écarts sera déterminée par arrêté délibéré en Conseil des Ministres.

La différence annuelle entre les coûts réels contrôlables et les coûts estimés contrôlables fait partie du résultat comptable du GRD. Elle est intégralement restituée aux associés conformément à l'article 30 des statuts si les coûts réels contrôlables sont inférieurs aux coûts contrôlables estimés ; elle est intégralement à charge de ceux-ci dans le cas inverse.

2. RESULTATS ANALYTIQUES

Remarque générale concernant le résultat de l'activité « Gestion réseaux » pour l'exercice 2010

INTERMOSANE a droit, en 2010, à la REMCI suivante : Electricité : 7.553.942,21 € (1)

Les résultats comptables d'INTERMOSANE en 2010 s'élèvent à : Electricité : 11.064.860,75 € (2)

Les écarts sur coûts contrôlables 2010 sont favorables aux associés et s'élèvent à : Electricité : 1.909.638,92 € (3)

Un excédent a donc été comptabilisé en 2010 ; celui-ci s'élève à : Electricité : (2) – (1) – (3) soit 1.601.279,62 €

Le cumul des excédents / déficits des exercices 2008 à 2010 est le suivant :

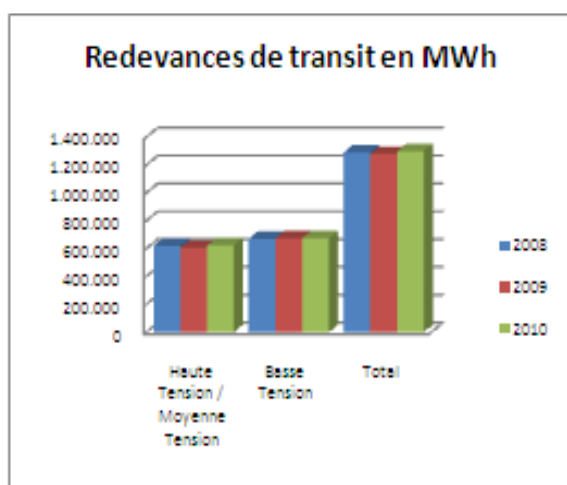
	Electricité
Excédent (-) / Déficit (+)	
Exercice 2008	+ 738.705,00
Exercice 2009	+ 8.839.305,50
Exercice 2010	- 1.601.279,62
Cumul 2008 à 2010	+ 7.976.730,88

a) Electricité

Le résultat de l'activité « Gestion réseaux » (10.942,3 k€ contre 11.387,4 k€) est constitué de :

➤ **Produits** (80.349,4 k€ contre 80.262,5 k€) tels que :

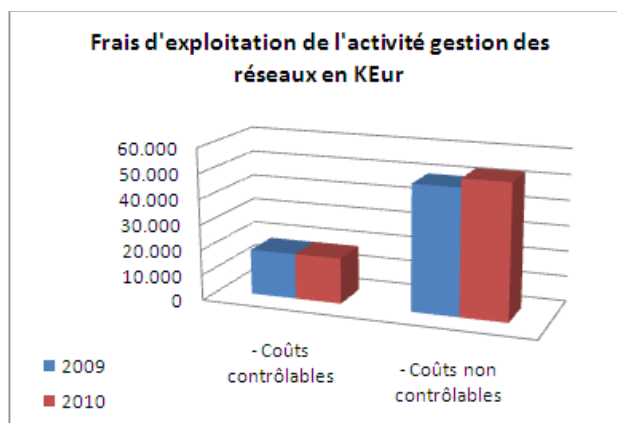
- les redevances de transit facturées : elles s'élèvent à 81.950,7 k€ en 2010 contre 70.684,5 k€ en 2009 et comprennent la RTNR (redevance de transit non relevée) ; Intermosane a transporté en 2010 1.297.983 MWh, en augmentation de 18.562 MWh par rapport à 2009 (1.279.421 MWh).



- les actifs / passifs régulatoires :

- en 2010 : -1.601,3 k€
- en 2009 : 9.578,0 k€
 - 2008 : 738,7 k€
 - 2009 : 8.839,3 k€

➤ **Frais d'exploitation** (70.885,8 k€ contre 67.405,3 k€) en hausse de 3.480,5 k€ par rapport à l'exercice 2009. Ils sont constitués de coûts contrôlables qui s'élèvent à 18.002,4 k€ en augmentation de 61,1 k€ soit 0,34% et de coûts non contrôlables d'un montant de 52.883,4 k€ en augmentation de 3.419,3 k€.



Les coûts contrôlables comprennent les coûts de distribution et de gestion du réseau, les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité de mesure et de comptage.

En ce qui concerne les coûts non contrôlables, citons les évolutions suivantes :

- l'utilisation du réseau de transport (redevance Elia) en hausse de 3.714,5 k€ (impact de la cotisation fédérale facturée par Elia depuis juillet 2009) ;
- le coût des OSP (Obligation de Service Public) en hausse de 1.824,6 k€ ;
- le coût de la compensation des pertes d'énergie en réseau en diminution en 2010 de 2.348,2 k€ en raison de la diminution du prix d'achat de celles-ci ;
- la charge financière en hausse de 534,7 k€ : les intérêts payés sur l'emprunt contracté fin juin 2009 pour financer la réduction des fonds propres impactent les comptes pour 1.227,1 k€ en 2010 contre 411,1 k€ pour les 6 derniers mois de 2009.

Le résultat de l'activité de fourniture s'élève à 301,8 k€ contre 1.208,2 k€.

Le résultat 2010, après un prélèvement sur réserves disponibles de 1.478,7 k€ (suite à l'extourne de 25 % du déficit 2007) s'élève à **11.244,2 k€** contre **12.595,6 k€** en 2009, soit une diminution de **1.351,4 k€**.

Les dividendes 2010 aux associés s'élèvent à :

- Secteur Public : 5.761,2 k€
- Electrabel : 5.359,6 k€

b) Gaz

Le résultat de l'exercice s'élève à 54,2 k€. Il comprend principalement les récupérations sur créances placées auprès de la société de recouvrement IURIS.

Il est totalement imputé en bénéfice à reporter.

c) Distribution de signaux analogiques et numériques

Le résultat de l'exercice s'élève à 19,2 k€. Les dividendes se répartissent entre :

- Secteur public : 12,0 k€
- Electrabel : 7,2 k€

3. EVOLUTIONS BILANTAIRES

ACTIF

Hausse des immobilisations corporelles de 8.016,2 k€ suite aux nouveaux investissements, hausse compensée par les amortissements de l'exercice ainsi que les désaffectations et cessions d'immobilisés.

Les immobilisations financières : Intermosane détient 121 parts d'ORES et 1 part Laborelec.

Les stocks et commandes en cours d'exécution sont composés des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes.

Les créances à un an au plus se chiffrent à 32.744,7 k€, soit une diminution de 21.067,5 k€ par rapport à 2009. Cette diminution est due à l'évolution du solde du compte-courant avec ORES - 21.666,4 k€.

Les comptes de régularisation sont en diminution par rapport à 2009. Ils comprennent entre autres le solde des capitaux pensions à prendre en charge pour un montant de 18.639,7 k€, la valorisation de l'énergie consommée non facturée dans le cadre des OSP pour 1.931,2 k€, les redevances de transit non facturées pour 3.839,1 k€ ainsi que les excédents et déficits d'exploitation pour 11.124,5 k€.

PASSIF

Les capitaux propres diminuent de 8.144,5 k€. Cette baisse s'explique par la restitution des fonds propres aux associés réalisée en 2010 (6.720,0 k€) dans le cadre du MOU (Memorandum of Understanding). Parallèlement à cette opération, les pouvoirs publics sont montés en puissance dans le capital d'Intermosane secteur 2 à concurrence de 70,00%.

Les réserves disponibles diminuent par l'extourne de 25% du déficit d'exploitation 2007 (1.478,7 k€) tandis que le bénéfice reporté de l'activité gaz augmente de 54,2 k€.

La plus-value de réévaluation est en diminution de 11.615,9 k€ suite à l'incorporation au capital de 5.752,1 k€ dans le cadre de la réduction des fonds propres (MOU) et au transfert en réserve indisponible de 5.863,8 k€.

La réserve indisponible s'élève à 6.909,9 k€ et représente principalement 3 années de désaffectation forfaitaire de 2% de la plus-value de réévaluation.

Les provisions pour risques et charges passent de 320,6 k€ en 2009 à 399,1 k€ en 2010. Cette augmentation s'explique par la dotation aux provisions pour charges de pensions futures pour 108,4 k€, par la dotation aux provisions pour déplacements d'installations pour 28,1 k€, mais aussi par l'utilisation des provisions en télédistribution pour 58,0 k€.

La diminution des dettes à plus d'un an de 7.699,9 k€ est influencée par le nouvel emprunt de 5.000,0 k€ contracté auprès de FORTIS Banque dans le courant de l'exercice compensée par le transfert en dettes à plus d'un an échéant dans l'année de 12.699,9 k€.

Diminution des dettes à un an au plus de 949,8 k€, liée à :

- la hausse des dettes commerciales de 1.846,5 k€ ;
- la hausse des acomptes reçus sur travaux de 137,6 k€ ;
- la diminution des dividendes restant à régler de 2.812,7 k€.

Les comptes de régularisation s'élèvent à 2.447,5 k€. Ils sont constitués, entre autres, des charges d'intérêts d'emprunts de 2010 payées en 2011 pour 220,0 k€, des produits à reporter dans le cadre des déplacements d'installations à rétrocéder pour 430,6 k€, ainsi que des soldes des écarts ELIA, VOIRIE et PENSIONS pour 1.760,2 k€.

4. REMARQUES COMPLEMENTAIRES

1. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

« néant »

2. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

« néant »

3. Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement.

« néant »

4. Indications relatives à l'existence de succursales de la société.

« néant »

5. Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée ou le compte de résultats ne fait pas apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

6. Toutes les informations qui doivent y être insérées en vertu du présent code.

« néant »

7. L'utilisation des instruments financiers par la société.

INTERMOSANE dispose d'un compte courant auprès de la société exploitante en cas de besoin de fonds, tel qu'elle ne s'expose pas au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

D'autre part, INTERMOSANE conclut ses emprunts auprès de grands organismes financiers belges dans le respect des procédures de marché public de services.

Depuis 2009, ORES est l'opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel des gestionnaires de réseaux de distribution mixtes wallons (ci-après les GRD), à savoir Ideg, IEH, IGH, Interest, Interlux, Intermosane, Sedilec et Simogel. ORES et l'ensemble de ces GRD mixtes constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et incertitudes est réalisée annuellement.

a) Risques réglementaires et réglementaires

- La transposition des premières directives européennes relatives au marché de l'énergie dans les lois et décrets belges a déterminé le cadre légal applicable à la distribution d'énergie en Wallonie. Les nouvelles directives adoptées le 13 juillet 2009 au niveau européen ('Troisième Paquet Énergie'), qui auraient dû être transposées dans le droit belge pour le 3 mars 2011, devraient avoir plus que probablement un impact réglementaire sur la future organisation et fonctionnement du marché de l'énergie.
- Le Gouvernement wallon a adopté en 2009 sa Déclaration de politique régionale 2009-2014 intitulée « Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire » dont un chapitre est consacré à l'Énergie avec pour objectif de « consommer moins et de développer les énergies renouvelables dans un marché transparent et accessible à tous ». La mise en œuvre de certains aspects de cette déclaration pourrait amener à des modifications de la législation régionale du marché.
- L'Arrêté royal du 2 juin 2008 concernant les prescriptions minimales de sécurité de certaines anciennes installations électriques sur les lieux de travail imposent des mises en conformité qui ont des conséquences financières importantes endéans les 20 prochaines années. Un recours au Conseil d'État a été introduit par Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz naturel. En parallèle, ORES poursuit la concertation avec le Ministre concerné.
- La principale source du revenu des GRD est la rémunération équitable fixée par la loi, et plus précisément par les Arrêtés royaux tarifaires pluriannuels du 2 septembre 2008. Cette rémunération sera influencée chaque année, positivement ou négativement, d'une part par l'évolution des paramètres annuels (par exemple, l'évolution du taux des obligations linéaires (OLO) ou les volumes d'énergie transitant sur les réseaux) et d'autre part par les soldes des exercices déterminés et contrôlés par la CREG (notamment par les actifs ou passifs réglementaires tels que leur comptabilisation est présentée dans les règles d'évaluation). Quant à ORES, elle s'est engagée à travailler pour les GRD en bon père de famille, dans les règles de l'art et à prix de revient.

b) Risques opérationnels

- *Risques d'exploitation*

L'entrée en vigueur du décret relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou cours d'eau voté par le Parlement wallon le 30 avril 2009 était prévue pour le 1er janvier 2011. Vu le nombre important d'arrêtés d'exécution à promulguer, ORES et les GRD ont entrepris en 2010 des contacts avec les instances concernées en concertation avec les autres impétrants. Compte tenu des conséquences potentielles de ce décret sur la planification et la coordination des travaux réalisés par ORES (et les autres impétrants), ainsi que sur la cartographie, il était essentiel de mener une action coordonnée. Cette action a conduit à l'élaboration de la « Charte wallonne des impétrants pour la sécurité et la coordination des chantiers en domaine public » qui a été signée début mars 2011.

Un avant-projet de lignes directrices en matière d'indemnisation des clients finals a été communiqué à ORES par la CWaPE en décembre 2010. Cet avant-projet porte notamment sur les matières suivantes : retard de raccordement, non-conformité des fournitures, coupures suite à une erreur administrative. Le document est étudié par les services de l'entreprise qui remettra un avis juridique en 2011 sur la base d'arguments techniques.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux obligations de service public du 30 mars 2006 prévoit que, en concertation avec la CWaPE et les fournisseurs, les gestionnaires de réseaux de distribution sont responsables de la conception, de la mise en œuvre et de l'exploitation d'un système commun de rechargement de compteur à budget (CàB) valable sur l'ensemble du territoire. Ce système devait permettre, au minimum pendant les heures ouvrables, le rechargement du CàB dans chaque commune à compter du 1er janvier 2007. Ce système a été mis en place et est géré par ORES sur le territoire des GRD mixtes wallons : outre dans les bureaux d'accueil ORES et certains CPAS, les clients peuvent aussi recharger la carte de leur CàB dans les cabines téléphoniques publiques. Belgacom ayant averti ORES que le système actuel ne pourrait plus être supporté après le 1^{er} janvier 2013, ORES a initié en 2010 un projet pour pourvoir à son remplacement.

- *Risques technologiques*

L'augmentation du nombre d'installations de production décentralisée d'électricité, ainsi que les objectifs ambitieux imposés par le Conseil Européen de mars 2007, sont source de réflexions et d'incertitudes sur les spécificités auxquelles devront répondre les réseaux de distribution de demain.

S'il est une certitude dans les défis technologiques auxquels les GRD sont confrontés, c'est bien celle de l'intelligence à intégrer dans les réseaux, compte tenu de l'explosion du nombre d'informations à véhiculer, avec en perspective la redéfinition technique des réseaux. Smart meters, smart grids, participation active du client tantôt consommateur, tantôt producteur, sont des sujets d'actualité qu'ORES et les GRD analysent aujourd'hui.

L'incertitude actuelle quant aux standards imposés par les autorités pour le déploiement généralisé des compteurs intelligents justifie d'autant plus les expériences-pilotes qu'ORES réalise depuis la fin 2010 à Marche-en-Famenne et à Nivelles. Ces projets portent sur l'installation de 1.250 compteurs électriques et 250 compteurs gaz dits intelligents. Ils permettront de confirmer les hypothèses arrêtées dans un business plan, de mesurer la qualité de différents réseaux de communication (courant porteurs, GPRS,...) et d'identifier les adaptations à réaliser au niveau des raccordements individuels.

Pour faire face au risque nouveau du "hacking" du réseau de communication, des études de protection des données sont également en cours.

Enfin, dans le cadre du Smart Grid, ORES est membre fondateur de l'asbl européenne « EDSO for Smart Grids ».

- *Risque environnemental*

La mise en œuvre du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols pourrait justifier certaines dépenses liées à l'assainissement de certains sites pollués. Dans ce contexte, ORES prend les mesures appropriées en matière de prévention des pollutions de sol et d'information quant à l'existence d'une pollution. Les décisions peuvent aller jusqu'à l'assainissement en cas de pollution avérée du sol, au regard des valeurs de référence fixées en annexe de ce décret.

- *Risques de litiges juridiques*

Le risque de litiges juridiques est inhérent aux activités d'ORES et des GRD. Le cas échéant, des provisions adéquates ont été ou seront réalisées pour couvrir ce risque.

- *Risques IT*

Afin d'améliorer son efficacité et réduire les risques informatiques, ORES a décidé de renforcer son département Informatique:

- par une profonde réorganisation des équipes informatiques,
- par la mise en place de nouveaux processus de gouvernance et de gestion,
- par le recrutement de nouvelles compétences informatiques (architectes, analystes et chefs de projet).

- *Risque RH*

Un nombre important d'engagements a été réalisé en ORES ces dernières années – plus d'une personne par jour ouvrable – suite à l'inversion de la pyramide des âges de l'entreprise, ainsi qu'aux nouvelles missions confiées aux GRD notamment en matière d'obligations de service public. Pour faire face à ses besoins, et dans un contexte difficile de pénurie de certains profils principalement techniques, ORES a finalisé en 2010 l'implémentation d'un plan d'action permettant d'optimiser sa politique de recherche de talents.

- *Risques en matière de Sécurité et Bien-être*

L'importance du nombre d'engagements des dernières années requiert l'adoption et le suivi rigoureux d'un plan de formation des nouveaux engagés, y compris au travers d'un système de parrainage permettant aux jeunes de découvrir la réalité du terrain en compagnie de collègues plus anciens. Pour qu'ils se familiarisent avec les différents matériels utilisés, des configurations-types ont été installées dans les centres d'exploitation et les centres de formation ; les nouveaux engagés peuvent y visualiser et manœuvrer les équipements hors tension.

Quelle que soit l'activité dans l'entreprise, ORES considère qu'il est crucial que son personnel ait en permanence à l'esprit les impératifs de prévention et le respect des prescriptions en matière de santé et de sécurité afin de limiter les risques d'accident et d'incident sur le lieu de travail. Dans ce cadre, l'entreprise met en œuvre un plan d'action revu annuellement.

En 2010, l'entreprise a également arrêté son Plan global de Prévention pour la période 2010-2015.

Enfin, le centre de formation de Strépy-Bracquegnies a étendu ses capacités de formation en électricité.

- *Risques liés aux mécanismes de contrôle interne*

Les processus internes ont une influence sur les résultats de l'entreprise et doivent être contrôlés. Le renforcement du département Audit en 2009 a permis de remplir intégralement les missions d'évaluation interne à la demande du Comité de Direction en 2010. Ce travail, en liaison avec le Comité d'Audit et les certificateurs externes, s'intègre dans le planning de couverture de l'ensemble des processus et entités d'ORES via les audits de certification, les audits opérationnels et les audits de conformité. Le Comité de Direction d'ORES délègue à ses membres la responsabilité de piloter ces processus, afin de veiller à leur efficacité et à leur amélioration permanente. L'ensemble de cette politique de contrôle interne a débouché en novembre 2010 sur la recertification ISO:9001 (version 2008) de toutes les activités d'ORES et ce, pour une période de trois ans.

c) Risques financiers

- *Risque de crédit*

Aucun emprunt n'a été souscrit par ORES. L'encours est comptabilisé dans les GRD. La ligne de crédit court terme, souscrite par ORES et non utilisée à ce jour, a été renouvelée fin 2010 pour une période d'un an.

- *Risques de taux d'intérêts*

Une modification des taux d'intérêt peut avoir un impact sur les charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, les GRD et ORES appliquent une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et de durée de vie des actifs.

- *Instruments dérivés*

En vue de maîtriser le risque de taux, les GRD utilisent des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme) ainsi que des CAP de taux d'intérêt. Par l'intermédiaire d'ORES, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement grâce à l'acquisition d'un logiciel spécialisé.

- *Risques de patrimoine et de liquidité*

ORES et les GRD ont poursuivi et renforcé les actions spécifiques de recouvrement des créances échues.

La gestion de la trésorerie de tous les GRD mixtes wallons est opérée par ORES. Cette mutualisation leur permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. De plus, le Conseil d'administration d'ORES a décidé de restreindre les placements à des produits sans risque de type produits de trésorerie, comptes à terme, ... auprès de quatre grandes banques. Les GRD opèrent dans un secteur régulé ; tous les coûts liés à la politique de financement sont couverts par l'enveloppe réglementaire.

RÉPARTITION DES PARTS SOCIALES AU 31/12/2010

Associés	
	Total des parts 2010
SECTEUR 1	
Ville de Liège	589.419
A.L.E	15
Total secteur public	589.434
Electrabel	589.418
Total secteur 1	1.178.852

Associés	parts A numéraires auto - financées	parts A numéraires autres	parts A total total	Parts X	Parts Y	Total des parts	Télédistribution	gaz
							apports	apports
						2010	en numéraire	en numéraire
SECTEUR 2								
AUBEL	15	48.384	48.399			48.399	4.053	0
BAELEN	15	45.676	45.691			45.691	2.210	0
CLAVIER	7.634	48.914	56.548			56.548	3.148	0
DALHEM	1.307	71.176	72.483			72.483	4.067	0
FERRIERES	15	56.985	57.000			57.000	1.552	0
HAMOIR	7.841	48.581	56.422			56.422	3.201	0
HERVE	200.808	0	200.808			200.808	15.358	0
LIERNEUX	15	43.761	43.776			43.776	1.109	0
LIMBOURG	13.225	67.500	80.725			80.725	4.667	0
OUFFET	2.719	31.113	33.832			33.832	2.206	0
SPA	15	150.189	150.204			150.204	11.640	0
STOUMONT	1.295	43.646	44.941			44.941	1.813	0
THEUX	15	132.480	132.495			132.495	6.089	0
THIMISTER-CLERMONT	15	53.112	53.127			53.127	2.479	0
TINLOT	7.851	26.051	33.902			33.902	2.252	0
TROIS-PONTS	15	36.778	36.793			36.793	1.272	0
VERVIERS	61.865	735.401	797.266			797.266	62.362	15
FOURONS	50.915	0	50.915			50.915	15	0
FINIMO	10	0	10	235.763		235.773	0	0
Total secteur public	355.590	1.639.747	1.995.337	235.763		2.231.100	129.493	15
Electrabel	619.381	0	619.381		235.763	619.381 21,729%	80.345	15
Total secteur 2	974.971	1.639.747	2.614.718	235.763	235.763	2.850.481	209.838	30

INTERMOSANE ELECTRICITE TOTAL					
	parts A total	Parts X	Parts Y	Total des parts 2010	%
Pouvoirs Publics	2.584.771	235.763		2.820.534	70,00%
Electrabel	1.208.799		235.763	1.208.799	30,00%

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>267.780.398,51</u>	<u>259.786.180,65</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	267.318.005,28	259.301.827,9
Terrains et constructions		22	10.808.575,52	10.897.278,23
Installations, machines et outillage		23	255.058.011,35	246.728.820,08
Mobilier et matériel roulant		24	1.451.418,41	1.675.729,59
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	462.393,23	484.352,75
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	462.393,23	484.352,75
Actions et parts		284	462.393,23	462.393,23
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		21.959,52
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>68.764.421,99</u>	<u>91.202.541,16</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	350.121,23	619.097,64
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	350.121,23	619.097,64
Créances à un an au plus		40/41	32.744.716,93	53.812.178,1
Créances commerciales		40	13.156.917,82	11.855.061,37
Autres créances		41	19.587.799,11	41.957.116,73
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	15.765,37	188.188,44
Comptes de régularisation	5.6	490/1	35.653.818,46	36.583.076,98
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>336.544.820,5</u>	<u>350.988.721,81</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Capital		10/15	114.250.261,18	122.394.803,86
Capital souscrit	5.7	10	37.429.050,23	37.429.050,23
Capital non appelé		100	37.429.050,23	37.429.050,23
		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12	62.349.243,31	73.965.164,1
Réserves		13	12.820.662,1	9.403.489,8
Réserve légale		130	4.759,6	4.759,6
Réserves indisponibles		131	6.909.874,17	2.013.953,38
Pour actions propres		1310		
Autres		1311	6.909.874,17	2.013.953,38
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	5.906.028,33	7.384.776,82
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.651.305,54	1.597.099,73
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	399.080,57	320.636,47
Provisions pour risques et charges		160/5	399.080,57	320.636,47
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	399.080,57	320.636,47
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	221.895.478,75	228.273.281,48
Dettes à plus d'un an	5.9	17	170.734.996,49	178.434.880,73
Dettes financières		170/4	170.734.996,49	178.434.880,73
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	170.734.996,49	178.434.880,73
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.9	42/48	48.713.030,97	49.662.843,89
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	13.399.884,24	13.044.814,34
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	7.813.458,52	5.966.861,01
Fournisseurs		440/4	7.813.458,52	5.966.861,01
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	851.886,77	714.240,46
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	299.114,62	638.746,1
Impôts		450/3	299.114,62	638.746,1
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	26.348.686,82	29.298.181,98
Comptes de régularisation	5.9	492/3	2.447.451,29	175.556,86
TOTAL DU PASSIF		10/49	336.544.820,5	350.988.721,81

COMPTE DE RÉSULTAT

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	90.181.322,79	91.401.697,3
Chiffre d'affaires	5.10	70	87.871.671,52	88.701.322,96
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	-268.976,41	-348.155,27
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	2.578.627,68	3.048.529,61
Coût des ventes et des prestations		60/64	73.676.711,5	69.444.725,16
Approvisionnements et marchandises		60	1.235.374,36	475.407,98
Achats		600/8	1.235.374,36	475.407,98
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	60.467.510	58.815.788,94
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62		916,03
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.730.066,53	7.344.064,79
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	1.760.481,78	836.636,96
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7	118.267,4	-871.141,92
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	365.011,43	2.843.052,38
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	16.504.611,29	21.956.972,14
Produits financiers		75	331.493,99	1.071.408,82
Produits des immobilisations financières		750	130,78	
Produits des actifs circulants		751	325.629,47	1.065.567,3
Autres produits financiers	5.11	752/9	5.733,74	5.841,52
Charges financières	5.11	65	6.952.514,01	7.239.343,19
Charges des dettes		650	6.946.902,06	6.604.883,32
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	5.611,95	634.459,87
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	9.883.591,27	15.789.037,77
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	9.883.591,27	15.789.037,77
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	44.739,97	77.257,17
Impôts		670/3	44.772,13	77.257,17

		Ann.	Ann.		
			Codes	Exercice	Exercice précédent
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales			77	32,16	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	9.838.851,3	15.711.780,6
Prélèvements sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	9.838.851,3	15.711.780,6

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	11.435.951,03	15.711.780,6
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	9.838.851,3	15.711.780,6
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.597.099,73	
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2	1.478.748,49	1.478.748,49
sur le capital et les primes d'émission		791		
sur les réserves		792	1.478.748,49	1.478.748,49
Affectations aux capitaux propres		691/2		2.948.531,37
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		2.948.531,37
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.651.305,54	1.597.099,73
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6	11.263.393,98	12.644.897,99
Rémunération du capital		694	11.263.393,98	12.644.897,99
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

SECTEUR 1 – ELECTRICITÉ

ANALYSE DES RÉSULTATS

	Réalité 2010	Réalité 2009	Ecart (1) – (2)	%
	(1)	(2)		
<u>ACTIVITE « Fourniture d'électricité »</u>				
Résultats de l'activité de fourniture électricité (1)	123.338,70	266.906,75	-143.568,05	-53,79
<u>ACTIVITE « Gestion des réseaux »</u>				
<u>Produits de l'activité de gestion des réseaux</u>	32.876.355,17	32.793.038,79	83.316,38	0,25
• Redevances d'utilisation du réseau	33.541.526,72	28.864.314,30	4.677.212,42	16,20
• Excédents / Déficits de l'exercice	-665.171,55	3.928.724,49	-4.593.896,04	
<u>Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux</u>	-28.945.183,56	-27.515.595,51	-1.429.588,05	5,20
Coûts contrôlables reprennent : les coûts de distribution et de gestion du réseau , les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité mesure et de comptage	-8.270.199,51	-8.807.541,39	537.341,88	-6,10
Coûts non contrôlables :	-20.674.984,05	-18.708.054,12	-1.966.929,93	10,51
• Utilisation du réseau de transport ELIA et de tiers	-6.800.110,70	-5.144.120,19	-1.655.990,51	32,19
• Obligation de services publics	-4.101.239,27	-2.940.433,51	-1.160.805,76	39,48
• Redevance de voirie	-733.033,11	-729.301,42	-3.731,69	0,51
• Compensation des pertes	-1.700.430,57	-2.466.352,37	765.921,80	-31,05
• Impôts prélèvements, surcharges, contributions et rétributions	-50.949,50	-69.806,62	18.857,12	-27,01
• Charges de pensions non capitalisée	-2.471.138,99	-2.618.015,10	146.876,11	-5,61
• Résultat financier (hors pension et OSP)	-1.588.518,63	-1.329.002,74	-259.515,89	19,53
• Amortissements et désaffectations	-2.506.169,38	-2.687.628,27	181.458,89	-6,75
• Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	-
• Amortissement de la plus value RAB	-723.393,90	-723.393,90	0,00	0,00
Résultat de l'activité "Gestion des réseaux"(2)	3.931.171,61	5.277.443,28	-1.346.271,67	-25,51
Mouvements sur réserves (3)	236.653,29	-965.366,44	1.202.019,73	
Dotations	0,00	-1.202.019,73	1.202.019,73	-
Prélèvement	236.653,29	236.653,29	0,00	0,00
RESULTATS DE L'EXERCICE (1)+(2)+(3)	4.291.163,60	4.578.983,59	-287.819,99	-6,29

SECTEUR 1 – ÉLECTRICITÉ

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2010

ACTIVITE GESTION RESEAUX	Electrabel	Pouvoirs Publics	Total
RESULTAT 2010 A DISTRIBUER	2.083.884,17	2.083.940,73	4.167.824,90
RESULTAT 2009 DISTRIBUE	2.156.009,16	2.156.067,68	4.312.076,84

SECTEUR 2 – ÉLECTRICITÉ

ANALYSE DES RÉSULTATS

	Réalité 2010	Réalité 2009	Ecart (1) – (2)	%
	(1)	(2)		
<u>ACTIVITE "Fourniture d'électricité"</u>				
Résultats de l'activité de fourniture électricité (1)	178.515,81	941.277,10	-762.761,29	-81,03
<u>ACTIVITE "Gestion des réseaux" activité électricité</u>				
<u>Produits de l'activité de gestion des réseaux</u>	47.473.083,02	47.469.477,37	3.605,65	0,01
• Redevances d'utilisation du réseau	48.409.191,09	41.820.191,36	6.588.999,73	15,76
• Excédents / Déficits de l'exercice	-936.108,07	5.649.286,01	-6.585.394,08	
<u>Frais d'exploitation de l'activité gestion des réseaux</u>	-41.940.673,50	-39.889.749,46	-2.050.924,04	5,14
Coûts contrôlables reprennent : les coûts de distribution et de gestion du réseau , les frais d'entretien de l'infrastructure ainsi que les coûts de l'activité mesure et de comptage.	-9.732.247,68	-9.133.724,71	-598.522,97	6,55
Coûts non contrôlables :	-32.208.425,82	-30.756.024,75	-1.452.401,07	4,72
• Utilisation du réseau de transport ELIA et de tiers	-11.689.120,21	-9.630.616,07	-2.058.504,14	21,37
• Obligation de services publics	-3.257.335,39	-2.593.582,78	-663.752,61	25,59
• Redevance de voirie	-1.745.102,30	-1.783.967,13	38.864,83	-2,18
• Compensation des pertes	-2.676.257,81	-4.258.512,96	1.582.255,15	-37,16
• Impôts prélèvements, surcharges, contributions et rétributions	-42.424,60	-16.477,05	-25.947,55	
• Charges de pensions non capitalisée	-2.549.481,04	-2.698.035,98	148.554,94	-5,51
• Résultat financier (hors pension et OSP)	-4.017.307,56	-3.742.089,25	-275.218,31	7,35
• Amortissements et désaffectations	-4.912.785,81	-4.759.051,07	-153.734,74	3,23
• Provision pour risques et charges	-28.102,70	16.815,94	-44.918,64	
• Amortissement de la plus value RAB	-1.290.508,40	-1.290.508,40	0,00	0,00
Résultat de l'activité "Gestion des réseaux" électricité (2)	5.532.409,52	7.579.727,91	-2.047.318,39	-27,01
Mouvements sur réserves (3)	1.242.095,20	-504.416,44	1.746.511,64	
Dotations	0,00	-1.746.511,64	1.746.511,64	-
Prélèvement	1.242.095,20	1.242.095,20	0,00	0,00
RESULTATS DE L'EXERCICE (1)+(2)+(3)	6.953.020,53	8.016.588,57	-1.063.568,04	-13,27

SECTEUR 2 – ÉLECTRICITÉ

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2010

	Electrabel	Pouvoirs Publics	Total
ACTIVITE FOURNITURE	57.102,29	121.413,52	178.515,81
ACTIVITE GESTION RESEAUX	3.218.612,47	3.555.892,25	6.774.504,72
RESULTAT 2010 A DISTRIBUER	3.275.714,76	3.677.305,77	6.953.020,53
RESULTAT 2009 DISTRIBUE	3.843.289,55	4.173.299,02	8.016.588,57

SECTEUR 2 – GAZ

ANALYSE DES RÉSULTATS

	Réalité 2010
V - A	12.601,95
<i>Corrections des achats gaz 2005-2006</i>	<i>49.896,74</i>
<i>Redressements facturations énergie exercices antérieurs</i>	<i>-37.294,79</i>
Frais des services clientèle - IURIS	-4.823,23
Résultats sur créances amorties	39.910,62
Amortissements capitaux pensions	-141.693,69
Capitaux pensions - récupération ALG	250.108,50
Provisions	-108.414,81
<i>Provision capitaux pensions</i>	<i>-108.414,81</i>
Résultat financier	6.516,47
RESULTATS DE L'EXERCICE	54.205,81

BENEFICE A REPORTER	-54.205,81
BENEFICE A DISTRIBUER	0,00

SECTEUR 2 – TÉLÉDISTRIBUTION

ANALYSE DES RÉSULTATS

Charges	15.397,56
Services et biens divers	-1.715,71
<i>Frais IURIS</i>	-433,59
<i>Frais des Conseils - émoluments administrateurs</i>	-1.282,12
Amortissements et réduction de valeurs	18.250,11
<i>Reprise de provision pour frais divers</i>	1.715,71
<i>Ajustement provision litige Agents TVD</i>	16.534,40
Impôts sur le résultat	-1.136,84
<i>Précompte mobilier sur intérêts</i>	10,25
<i>IPM</i>	-1.147,09
Produits	3.812,29
Autres produits d'exploitation	3.213,98
<i>Récupérations marché des créances</i>	3.050,78
<i>Récupérations créances</i>	163,20
Produits financiers	566,15
<i>Intérêts sur le compte courant</i>	-90,01
<i>Intérêts sur récupérations marché des créances</i>	634,52
<i>Intérêts sur comptes à vue</i>	21,64
Régularisation d'impôts dûs ou versés	32,16
<i>Solde impôt 2009</i>	32,16
RESULTAT	19.209,85

SECTEUR 2 – TÉLÉDISTRIBUTION

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE AU 31/12/2010

	Secteur Public	Secteur Privé	Total
	58,82%	41,18%	100,00%
Services et biens divers	-1.009,18	-706,53	-1.715,71
Utilisation provisions	10.734,72	7.515,39	18.250,11
Récupération sur créances	1.890,46	1.323,52	3.213,98
Divers (financier et précompte mobilier sur intérêts)	357,95	250,61	608,56
IPM sur dividendes Electrabel		-1.147,09	-1.147,09
Dividendes a verser aux associés	11.973,95	7.235,90	19.209,85

ANNEXE (EN €)

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	12.394.491,89
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	92.175,09	
Cessions et désaffectations	8171	980	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	12.485.686,98	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	118.770,2
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241	-3.578,28	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	115.191,92	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	1.615.983,86
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	179.897,8	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	-3.578,28	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.792.303,38	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	10.808.575,52	

ANNEXE (EN €)

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	269.353.665,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	17.549.863,02	
Cessions et désaffectations	8172	3.572.041,14	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	283.331.487,5	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	101.120.680,61
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	-562.334,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	100.558.346,02	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	123.745.526,15
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	9.004.124,15	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	3.355.493,54	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	-562.334,59	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	128.831.822,17	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	255.058.011,35	

ANNEXE (EN €)

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	13.389.323,24
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	321.733,4	
Cessions et désaffectations	8173	70.604,39	
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	13.640.452,25	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	29.366,55
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243	-7.790,81	
(+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8253	21.575,74	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	11.742.960,2
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	546.044,58	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	70.604,39	
Transférés d'une rubrique à une autre	8313	-7.790,81	
(+)/(-)			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	12.210.609,58	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	1.451.418,41	

ANNEXE (EN €)

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	462.393,23
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	8383		
(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	462.393,23	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	8443		
(+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	8513		
(+)/(-)			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284	462.393,23	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	21.959,52
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	5.788,87	
Remboursements	8593	27.748,39	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	8623		
(+)/(-)			
Autres	8633		
(+)/(-)			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

ANNEXE (EN €)

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Redevances de transit non facturée - OSP
Solde des capitaux pensions
Energie consommée non facturée - OSP
Redevances de transit non facturée
Excédents / Déficits d'exploitation
Divers

Exercice
50.312,38
18.639.663,67
1.931.186,37
3.839.131,7
11.124.482,03
69.042,31

ANNEXE (EN €)

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	37.429.050,23
100	37.429.050,23	

Modifications au cours de l'exercice
+492.350 parts Ae1
-492.350 parts Ae2

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.028.098,17	492.350
	-5.028.098,17	-492.350
	24.538.626,26	2.714.254
	12.890.216,25	1.524.922
	105,6	15
	102,12	10
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Représentation du capital
Catégories d'actions
2.584.746 parts Ae1 / 15 parts Ag1 / 80.345 parts At1 / 49.148 parts Et1
1.444.562 parts Ae2 / 15 parts Ag2 / 80.345 parts At2
15 parts Ae3
10 parts Ae4
Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

ANNEXE (EN €)

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provisions déplacements d'installations
Provisions diverses TVD
Provisions charges de pensions futures
Divers

Exercice
46.007,86
2.984,29
329.680,18
20.408,24

ANNEXE (EN €)

ÉTAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Autres dettes

Codes	Exercice
8801	13.399.884,24
8811	
8821	
8831	
8841	13.399.884,24
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
42	13.399.884,24
8802	62.828.847,32
8812	
8822	
8832	
8842	62.828.847,32
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	62.828.847,32
8803	107.906.149,17
8813	
8823	
8833	
8843	107.906.149,17
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	107.906.149,17

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTE GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés

Codes	Exercice
8921	96.897.158,57
8931	
8941	
8951	
8961	96.897.158,57
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	96.897.158,57
8922	
8932	

ANNEXE (EN €)

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF (SUITE)

Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	297.967,53
Dettes fiscales estimées	450	1.147,09
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	

COMPTES DE RÉGULARISATION		
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important		
Charges financières diverses		220.037,35
Ecart voiries, pensions et Elia		1.760.176,15
Produits à reporter "Déplacements d'installations" à rétrocéder		430.605,65
Charges imputées restant à régler		36.632,14

ANNEXE (EN €)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs inscrits au registre du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087		
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620		
Cotisations patronales d'assurances sociales	621		875,83
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623		40,2
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	2.205.148,75	1.148.157,91
Reprises	9113	444.666,97	311.520,95
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	136.517,51	241.673,61
Utilisations et reprises	9116	18.250,11	1.112.815,53
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	365.011,43	2.843.052,38
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

ANNEXE (EN €)

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats
 Subsides en capital
 Subsides en intérêts
 Ventilation des autres produits financiers
 Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
	5.733,74	5.841,52
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	5.611,95	4.754,93 629.704,94

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées
 Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations
 Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Charges diverses
 Moins-value sur réalisation d'actifs circulants

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

ANNEXE (EN €)

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	44.772,13
9135	44.772,13
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	16.030.165,24	15.947.266,97
9146	25.338.193,83	21.284.709,64
9147	58.504,96	62.747,28
9148	2.423.635,37	5.782.570,38

ANNEXE (EN €)

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Litiges importants et autres engagements importants

- Garantie bancaire en faveur de l'Etat Belge (Douanes et Accises) dans le cadre de l'Arrêté Ministériel du 4/6/2003 relatif à la perception de la cotisation énergie : 2.000,00 €.
- Cautionnement bancaire en vertu du marché de fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux intercommunales mixtes, gestionnaires de réseau de distribution d'électricité en Wallonie, pour remplir des obligations qui leur incombent en matière de distribution d'électricité aux différents utilisateurs libéralisés de leurs réseaux : 269.377,00 €.
- Cautionnement bancaire dans le cadre d'un contrat d'accès au réseau de distribution d'électricité : 251.000,00 €.

ANNEXE (EN €)

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	103.793,77	
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	103.793,77	
Dettes	9352	3.002.595,75	5.962.414,52
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	3.002.595,75	5.962.414,52

ANNEXE (EN €)

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	156.643,89
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	12.000
95061	875
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNEXE

ART.15 - REGLES D'EVALUATION

Ces règles d'évaluation ont été adoptées par les Conseils d'Administration (Général et de Secteur) conformément à l'article 15 de l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976 et à l'Arrêté Royal du 12 septembre 1983.

ACTIF.

I. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Valeur d'acquisition :

- Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport

Frais accessoires :

- Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Ceux-ci comprennent notamment la TVA non déductible qui a grevé les investissements jusqu'au 30 juin 1980. les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

Interventions de tiers :

- Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont , en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

Amortissements :

- Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire. Les installations donnant lieu à amortissement sont celles existant au 31 décembre de l'exercice considéré.

- Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

<i>Installations électricité</i>	<i>Taux d'amortissement en %</i>
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Postes et cabines (équipements HT et BT)	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget	10
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission et fibres optiques	10
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant	20
Equipement administratif (matériel informatique)	33

Plus-Value actées :

Différence initiale entre la RAB et la valeur comptable des immobilisations corporelles :

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Economiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis le début de 2003, l'activité d'INTERMOSANE s'est recentrée, au rythme de la libéralisation du marché de l'électricité, essentiellement sur la fonction de gestionnaire des réseaux de distribution (GRD) d'électricité .

En matière d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux, il appartient à INTERMOSANE d'établir une proposition qu'elle soumet, pour approbation, à la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG). Cette proposition tarifaire doit respecter les dispositions des lignes directrices édictées par la CREG en matière de politique tarifaire et de marge bénéficiaire équitable. Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis sur base d'un taux (« WACC : weighted average cost of capital») déduit d'une structure de financement théorique basée sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de fonds de tiers et ce quelle que soit la structure financière réelle du GRD (a).

Les capitaux investis se composent de la valeur économique des immobilisations corporelles régulées, majorée ou réduite du fonds de roulement.

Lors de la détermination de la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 (iRAB), les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité qui disposaient d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles pouvaient choisir de déterminer la valeur initiale des capitaux investis au 31.12.2001 sur base de la valeur économique de cet inventaire. Ce fut l'option choisie par INTERMOSANE.

La CREG impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$RAB_n = iRAB + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{désaffectations } n \text{ (b)}$$

La CREG exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan du GRD est d'une part liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité pour une durée définie et sur un territoire fixé et d'autre part reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

Vu la nature spécifique de cette différence initiale, le GRD avait choisi de la comptabiliser au niveau d'une rubrique séparée des immobilisations corporelles et de ne pas l'amortir ni la désaffecter.

En novembre 2007, des accords ont été trouvés entre les GRD et la CREG, accords qui ont débouché sur une transaction et la publication d'un arrêté royal en septembre 2008.

L'article 4 §1^{er} de l'A.R. définit la valeur initiale de l'actif régulé comme étant la somme de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et de la plus-value (la plus-value est la différence positive entre la valeur de l'iRAB et la valeur d'acquisition initiale non amortie).

L'article 2 point 7° de l'A.R. indique que les coûts se composent notamment de la partie de la plus-value visée à l'article 4, § 1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée, pour autant que les montants correspondant à cette partie de la plus-value soient portés sur une réserve au passif du GRD. La CREG contrôle la concordance entre l'évolution de cette réserve et les mises hors services enregistrées. La méthode appliquée par le GRD en vue de déterminer les mises hors service techniques est attestée par le réviseur du GRD concerné. La plus-value est reprise et reportée dans les coûts à un taux de 2% par an durant la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée des mises hors service sur les 4 années précédentes est déterminée. Cette moyenne glissante est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire.

L'article 5 §1er de l'A.R. stipule quant à lui que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1er janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value visée à l'article 4, §1er, relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an dans la première période régulatoire. A l'issue de la troisième année de chaque période régulatoire, la moyenne avancée est déterminée sur les 4 années précédentes. Cette moyenne avancée est appliquée au cours de la prochaine période régulatoire."

Ces dispositions sont entrées en application à partir de l'exercice tarifaire 2008.

II. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

Elles sont reprises à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

III. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION :

Ils sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultat lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

IV. CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS :

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (la clientèle protégée dans l'activité « Gestion réseaux » et la clientèle en relevé mensuel dans l'activité « Fourniture d'énergie »), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats (*autres charges d'exploitation*)

Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (*autres produits d'exploitation*)

Les créances impayées de plus de 60 jours sont, en général, couvertes par des réductions de valeur.

En 2010, un marché public a été lancé de telle façon à permettre la récupération des créances pour fourniture d'énergie aux clients finaux ainsi que des créances pour travaux. Le marché public relatif aux créances du marché captif qui est arrivé à son terme en 2010 prévoyait une obligation pour les attributaires de récupérer au minimum 30 % des créances entrant dans celui-ci.

Dès lors que le potentiel de récupération est estimé à un minimum de 30%, les créances entrant dans le nouveau marché peuvent être couvertes à concurrence de 70 % en lieu et place de 100%. Après attribution du marché, le montant des réductions de valeur sera adapté en fonction du taux de récupération imposé à l'attributaire.

PASSIF

V. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

A la clôture de chaque exercice, les Conseils d'Administration (général et de secteur), statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examinent les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et les Conseils d'Administration décident de leur affectation ou destination.

VI. DETTES À PLUS D'UN AN ET DETTES À UN AN AU PLUS :

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTES DE REGULARISATION

VII. COMPTES DE RÉGULARISATION :

A. A l'actif :

1. Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
2. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des dispositions statutaires et/ou des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société associée antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non relevée au 31 décembre. Les consommations « Basse tension » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes.

(quantités totales d'énergie transportées pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice) (valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré)

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels « actifs régulatoires » ou « déficits » comptabilisés en vertu du principe d'annuité des charges et des produits. L'Arrêté Royal de septembre 2008 prévoit que les « actifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011 seront récupérables à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels actifs régulatoires ou déficits sera annuellement et partiellement neutralisé par une affectation d'une partie des bénéfices aux réserves disponibles et ce pour un montant équivalent à 25 % de ces actifs régulatoires. Il sera, par la suite, prélevé sur ces réserves disponibles au même rythme que la récupération de ces « actifs régulatoires » auprès du marché.

B. Au passif :

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annuité des charges et des produits. L'AR de septembre 2008 prévoit que les « passifs régulatoires » relatifs à la période 2008-2011 devront être restitués au marché à partir de la période régulatoire pluriannuelle suivante soit de 2013 à 2016. L'impact sur les résultats de l'intercommunale des éventuels passifs régulatoires ou excédents sera pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

POINTS SPECIAUX (renseignements complémentaires) :

L'intercommunale n'a pas de personnel propre. Les indemnités et jetons de présence alloués aux membres des Conseils d'Administration (Général et de Secteur) sont imputés au « 61- services et biens divers » ; par conséquent, la rubrique 9147 de la page C5 12 mentionne des retenues de précompte professionnel.

Les présents comptes annuels sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

ETATS FINANCIERS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

Suivant dispositions de l'article 22 de la loi du 29/04/1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, de l'article 13 de la loi du 29/04/1999 relative à l'organisation du marché du gaz et aux statuts fiscal des producteurs, de l'article 8 du décret du Ministère de la Région wallonne du 12/4/2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et de l'article 7 du décret du Ministère de la Région wallonne du 19/12/2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

ACTIF	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité		Autres activités		TOTAL	
		2010	2009	2010	2009	2010	2009
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	267.780.398,51	259.786.180,65	0,00	0,00	267.780.398,51	259.786.180,65
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22/27	267.318.005,28	259.301.827,90	0,00	0,00	267.318.005,28	259.301.827,90
A. Terrains et constructions	22	10.808.575,52	10.897.278,23	0,00	0,00	10.808.575,52	10.897.278,23
B. Installations techniques et machines	23	255.058.011,35	246.728.820,08	0,00	0,00	255.058.011,35	246.728.820,08
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	24	1.451.418,41	1.675.729,59	0,00	0,00	1.451.418,41	1.675.729,59
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28	462.393,23	484.352,75	0,00	0,00	462.393,23	484.352,75
C. Autres immobilisations financières							
1. Actions et parts	284	462.393,23	462.393,23	0,00	0,00	462.393,23	462.393,23
2. Créances et cautionnements en numéraires	285/8	0,00	21.959,52	0,00	0,00	0,00	21.959,52
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	66.503.430,03	89.161.470,97	2.260.991,96	2.041.070,19	68.764.421,99	91.202.541,16
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Autres créances.	291	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION.	3	350.121,23	619.097,64	0,00	0,00	350.121,23	619.097,64
B. Commandes en cours d'exécution.	37	350.121,23	619.097,64	0,00	0,00	350.121,23	619.097,64
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	31.842.188,31	53.265.407,10	902.528,62	546.771,00	32.744.716,93	53.812.178,10
A. Créances commerciales	40	13.197.294,36	11.508.735,84	-40.376,54	346.325,53	13.156.917,82	11.855.061,37
B. Autres créances	41	18.644.893,95	41.756.671,26	942.905,16	200.445,47	19.587.799,11	41.957.116,73
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE	50/53	0,00	0,00			0,00	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	0,00	178.278,53	15.765,37	9.909,91	15.765,37	188.188,44
X. COMPTES DE REGULARISATION	490/1	34.311.120,49	35.098.687,70	1.342.697,97	1.484.389,28	35.653.818,46	36.583.076,98
TOTAL DE L'ACTIF		334.283.828,54	348.947.651,62	2.260.991,96	2.041.070,19	336.544.820,50	350.988.721,81

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

P A S S I F	Codes	Gestion Réseau de distribution électricité		Autres activités		TOTAL	
		2010	2009	2010	2009	2010	2009
CAPITAUX PROPRES	10/15	112.577.379,79	120.776.128,28	1.672.881,39	1.618.675,58	114.250.261,18	122.394.803,86
I. CAPITAL	10	37.409.756,55	37.409.756,55	19.293,68	19.293,68	37.429.050,23	37.429.050,23
A. Capital souscrit	100	37.409.756,55	37.409.756,55	19.293,68	19.293,68	37.429.050,23	37.429.050,23
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12	62.349.243,31	73.965.164,10	0,00	0,00	62.349.243,31	73.965.164,10
IV. RESERVES	13	12.818.379,93	9.401.207,63	2.282,17	2.282,17	12.820.662,10	9.403.489,80
A. Réserve légale	130	2.528,51	2.528,51	2.231,09	2.231,09	4.759,60	4.759,60
B. Réserves indisponibles	131						
2. Autres	1311	6.909.823,09	2.013.902,30	51,08	51,08	6.909.874,17	2.013.953,38
D. Réserves disponibles	133	5.906.028,33	7.384.776,82	0,00	0,00	5.906.028,33	7.384.776,82
V. BENEFICE REPORTE	14	0,00	0,00	1.651.305,54	1.597.099,73	1.651.305,54	1.597.099,73
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	46.007,86	17.905,16	353.072,71	302.731,31	399.080,57	320.636,47
VII. PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	46.007,86	17.905,16	353.072,71	302.731,31	399.080,57	320.636,47
A. Provisions pour risques et charges	160/5						
4. Autres risques et charges	163/5	46.007,86	17.905,16	353.072,71	302.731,31	399.080,57	320.636,47
DETTES	17/49	221.660.440,89	228.153.618,18	235.037,86	119.663,30	221.895.478,75	228.273.281,48
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN	17	170.734.996,49	178.434.880,73	0,00	0,00	170.734.996,49	178.434.880,73
A. Dettes financiers	170/4	170.734.996,49	178.434.880,73	0,00	0,00	170.734.996,49	178.434.880,73
IX. DETTES A UN AN AU PLUS	42/48	48.477.993,11	49.544.393,15	235.037,86	118.450,74	48.713.030,97	49.662.843,89
A. Dettes + 1 an échéant dans l'année	42	13.399.884,24	13.044.814,34	0,00	0,00	13.399.884,24	13.044.814,34
C. Dettes commerciales	44						
1. Fournisseurs	440/4	7.812.893,92	6.650.581,65	564,60	-683.720,64	7.813.458,52	5.966.861,01
D. Acomptes reçus sur commandes	46	851.886,77	714.240,46	0,00	0,00	851.886,77	714.240,46
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	299.702,44	749.171,52	-587,82	-110.425,42	299.114,62	638.746,10
F. Autres dettes	47/48	26.113.625,74	28.385.585,18	235.061,08	912.596,80	26.348.686,82	29.298.181,98
X. COMPTES DE REGULARISATION	492/3	2.447.451,29	174.344,30	0,00	1.212,56	2.447.451,29	175.556,86
TOTAL DU PASSIF		334.283.828,54	348.947.651,62	2.260.991,96	2.041.070,19	336.544.820,50	350.988.721,81

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Codes	Gestion Réseau de Distribution Electricité		Secteur « Autres activités »		TOTAL	
		2009	2010	2009	2010	2009	2010
I. Ventes et prestation		89.919.089,53	89.640.975,78	1.482.607,77	540.347,01	91.401.697,30	90.181.322,79
A. Chiffre d'affaires	70	88.101.573,73	87.912.939,35	599.749,23	-41.267,83	88.701.322,96	87.871.671,52
B. Variation des commandes en cours	71	-348.155,27	-268.976,41	0,00	0,00	-348.155,27	-268.976,41
D. Autres produits d'exploitation	74	2.165.671,07	1.997.012,84	882.858,54	581.614,84	3.048.529,61	2.578.627,68
II. Coûts des ventes et prestations	60/64	-70.761.533,73	-73.468.032,89	1.316.808,57	-208.678,61	-69.444.725,16	-73.676.711,50
A. Approvisionnements et marchandises	60	-1.195.567,11	-1.285.180,24	720.159,13	49.805,88	-475.407,98	-1.235.374,36
B. Services et biens divers	61	-58.503.503,33	-60.305.702,30	-312.285,61	-161.807,70	-58.815.788,94	-60.467.510,00
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-916,03	0,00	0,00	0,00	-916,03	0,00
D. Amortissements	630	-7.344.064,79	-9.730.066,53	0,00	0,00	-7.344.064,79	-9.730.066,53
E. Réductions de valeur	631/4	-1.144.149,35	-1.754.497,95	307.512,39	-5.983,83	-836.636,96	-1.760.481,78
F. Provisions pour risques et charges	635/7	16.815,94	-28.102,70	854.325,98	-90.164,70	871.141,92	-118.267,40
G. Autres charges d'exploitation	640/8	-2.590.149,06	-364.483,17	-252.903,32	-528,26	-2.843.052,38	-365.011,43
IV. Produits financiers	75	1.012.674,47	284.305,75	58.734,35	47.188,24	1.071.408,82	331.493,99
A. Produits des immobilisations financières	750	0,00	130,78	0,00	0,00	0,00	130,78
B. Produits des actifs circulants	751	1.006.832,95	278.441,23	58.734,35	47.188,24	1.065.567,30	325.629,47
C. Autres produits financiers	752/9	5.841,52	5.733,74	0,00	0,00	5.841,52	5.733,74
V. Charges financières	65	-7.239.343,19	-6.952.514,01	0,00	0,00	-7.239.343,19	-6.952.514,01
A. Charges des dettes	650	-6.604.883,32	-6.946.902,06	0,00		-6.604.883,32	-6.946.902,06
C. Autres charges financières	652/9	-634.459,87	-5.611,95	0,00		-634.459,87	-5.611,95
X. Impôts	67/77	-73.715,89	-41.153,50	-3.541,28	-3.586,47	-77.257,17	-44.739,97
A. Impôts	670/3	-73.715,89	-41.153,50	-3.541,28	-3.618,63	-77.257,17	-44.772,13
B. Régularisation d'impôts	77	0,00	0,00	0,00	32,16	0,00	32,16
XI Bénéfice de l'exercice	7-6	12.857.171,19	9.463.581,13	2.854.609,41	375.270,17	15.711.780,60	9.838.851,30

LISTE DES ADJUDICATAIRES

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
1	ARM0110194	Fourniture armoire de distribution	Jean MULLER Gmbh	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
2	ARM0110196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
3	ARM0210196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
4	ARM0310196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
5	ARM0410194	Fourniture armoire de distribution	Jean MULLER Gmbh	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
6	ARM0410196	Fourniture armoire de distribution	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
7	FCRE900751	Fourniture coffrets basse tension	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
8	FRTC610968	Fourniture de relais de télécommande centralisée	LANDIS & GYR SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
9	FREG014582	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GE INDUSTRIAL BELGIUM SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
10	FREG020751	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
11	FTAB010751	Fourniture des tableaux BT et réglettes	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
12	FOUT100564	Fourniture d'outillage	EMMER SERVICE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
13	FOUT100665	Fourniture d'outillage	GALLER METALEN NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
14	FOUT100751	Fourniture d'outillage	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
15	FOUT101554	Fourniture d'outillage	VIGOTEC NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
16	FOUT109841	Fourniture d'outillage	INFRATECH NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
17	FOUT111466	Fourniture d'outillage	SICAME BENELUX NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
18	FOUT113683	Fourniture d'outillage	UFTTOOLS-UFTLAS bvba	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
19	FOUT113684	Fourniture d'outillage	JANSSENS NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
20	FOUT113685	Fourniture d'outillage	CYNERPRO NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
21	FMT8012207	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	AREVA T&D BELGIUM SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
22	FMT9000093	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	ABB SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
23	FMT9004898	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	SIEMENS SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
24	FMT9012303	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	LITHOBETON NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
25	FMT9012403	Fourniture d'appareillage de coupure MT et de cabines préfabriquées	AREVA T&D SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
26	FVIS912423	Fourniture de boulons et vis	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
27	CHIO112195	Fourniture de produits chimiques	BAUDOIN GROUP NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
28	FCAB000256	Fourniture de câbles	CABLERIE D'EUPEN SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
29	FCAB001228	Fourniture de câbles	B-CABLES SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
30	FCAB001477	Fourniture de câbles	TELEC SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
31	FCAB001825	Fourniture de câbles	NEXANS BENELUX SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
32	FCAB007668	Fourniture de câbles	GENERAL CABLE CELCAT SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
33	FCAB008717	Fourniture de câbles	NKT KABELS GmbH	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
34	BOIWA11197	Services de mise à disposition de boissons	AUTOBAR BELGIUM NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
35	COE10189	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	LANDIS & GYR SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
36	COE10193	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	CONTIGEA SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
37	COE1091	Fourniture de compteurs électriques de classe 2	ELECOM SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
38	POT0013210	Fourniture de poteaux en béton précontraint	BELGIAN POLES MANUFACTURERS Soc Mom	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
39	RTC0513189	Fourniture de récepteurs de télécommande centralisée	LANDIS & GYR SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
40	FTRA800254	Fourniture de transformateurs de distribution	SADINTER NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
41	FTRA807794	Fourniture de transformateurs de distribution	IEO	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
42	TRA0014215	Fourniture de transformateurs de distribution	TRANSFORMATOREN bv IEO	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
43	TRA0014224	Fourniture de transformateurs de distribution	TRANSFORMATOREN bv	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
44	TRA0014247	Fourniture de transformateurs de distribution	SIEMENS SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
45	TRA0014248	Fourniture de transformateurs de distribution	CG POWER SYSTEMS BELGIUM NV	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
46	TRA0014249	Fourniture de transformateurs de distribution	ABB SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
47	TRA0014250	Fourniture de transformateurs de distribution	FRANCE TRANSFO sas	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
48	FCAB150256	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	SADINTER NV CABLERIE D'EUPEN SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
49	FCAB151228	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	B-CABLES SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
50	FCAB151477	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	TELEC SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
51	FCAB151825	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	NEXANS BENELUX SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
52	FCAB157668	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	GENERAL CABLE CELCAT SA	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
53	FCAB158717	Fourniture de câbles d'énergie et de téléphonie	NKT KABELS GmbH	Procédure négociée basée sur un système de qualification - Secteurs spéciaux - Fournitures
54	XAEARL9100	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	LA LORRAINE SCRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
55	XAEARL9126	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	ARBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
56	XAEEMA9095	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
57	XAEMAR9095	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
58	XAEMAR9126	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	ARBEL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
59	XAEMOR9095	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
60	XAETAR9095	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
61	XAEVER9095	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	BOIS & TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
62	XAEZBS9094	Services d'élitage dans les régions du Brabant, Hainaut, Luxembourg et Liège	ARBOTAILLE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
63	EXTLO01115	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
64	EXTLO02115	Fourniture et pose d'extincteurs à poudre	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
65	GBAAU10115	Gestion technique et de nettoyage en Wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
66	GBAFE10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
67	GBALO08131	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
68	GBAMU10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
69	GBATA10115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
70	SGBAMO7115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
71	SGBANA7115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
72	SGBAST3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
73	XGBCHR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
74	XGBCHR3116	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	ISS SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
75	XGBMAR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
76	XGBMOR3115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
77	XGBMOR6784	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	IRIS CLEANING SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
78	XGBVER4115	Gestion technique et de nettoyage en wallonie	COFELY SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
79	SLGEBW2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
80	SLGECH2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
81	SLGELG2180	Location de groupes électrogènes	DUTRY POWER LUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
82	SLGELX2180	Location de groupes électrogènes	DUTRY POWER LUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
83	SLGEMO2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
84	SLGENA2148	Location de groupes électrogènes	GROUP V.D.R.T. SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
85	SLGETM2149	Location de groupes électrogènes	DUTRY POWER LUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
86	SRECWA8187	Recouvrement de créances (avant libéralisation)	CONTENTIA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
87	SRECWA8188	Recouvrement de créances (avant libéralisation)	IURIS-LINK cvba	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
88	XTOPZE0123	Service de topographie planimétrique	GEOBE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
89	XTOPZE0159	Service de topographie planimétrique	ATG ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
90	XTOPZE0161	Service de topographie planimétrique	GO & LO SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
91	XTOPZO0120	Service de topographie planimétrique	A.E.T.-MINEUR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
92	XTOPZO0123	Service de topographie planimétrique	GEOBE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
93	XTOPZO0159	Service de topographie planimétrique	ATG ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
94	STRWA11178	Transport et manutention de matériel	MONDIA EUPEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
95	ESAEMA8038	Travaux de poses de câbles souterrains et/ou de gaines pour fibres optiques en région de Liège	GEHLEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
96	ECEBW0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
97	ECECH0023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
98	ECECH0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
99	ECELG0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
100	ECELX0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
101	ECEMO0023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
102	ECEMO0183	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	MEI ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
103	ECENA0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
104	ECETM0023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
105	ECETM0183	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT	MEI ENGINEERING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
106	CSBWA0006	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
107	CSBWA0058	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	BEPHONIC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
108	CSBWA0186	Travaux de réparation des câbles téléphoniques ds ttes les régions wallonnes	HICHAM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
109	BAAEMA0010	Travaux Basse tension dans la région de Liège	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
110	BAAEMA0107	Travaux Basse tension dans la région de Liège	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
111	BAAVER0010	Travaux Basse tension dans la région de Liège	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
112	BAAVER0107	Travaux Basse tension dans la région de Liège	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
113	CPTBW11006	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	ETEC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
114	CPTBW11071	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	WAUTHIER CTP SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
115	CPTBW11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
116	CPTBW11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
117	CPTCH11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
118	CPTCH11157	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	ABLEC SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
119	CPTCH11164	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CONSTRUCT TIME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
120	CPTCH11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
121	CPTLG11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
122	CPTLG11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
123	CPTLX11010	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
124	CPTLX11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
125	CPTMO11041	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	LITHOBETON NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
126	CPTMO11164	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CONSTRUCT TIME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
127	CPTMO11168	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CLE SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
128	CPTNA11107	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VD CABLING SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
129	CPTNA11157	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	ABLEC SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
130	CPTNA11164	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	CONSTRUCT TIME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
131	CPTNA11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
132	CPTTM11010	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	FABRICOM INFRA SUD SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
133	CPTTM11054	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	VANO-ELECTRO SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
134	CPTTM11222	Travaux de pose et/ou de remplacement de compteurs électriques dans les provinces wallonnes.	SPIE Belgium SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
135	ECCLG0022	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT (cpl à TEQCAB07 pour la Zone EST)	NIZET ENTREPRISE NIZET ENTREPRISES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
136	ECCLG0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT (cpl à TEQCAB07 pour la Zone EST)	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
137	ECCLX0022	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT (cpl à TEQCAB07 pour la Zone EST)	NIZET ENTREPRISE NIZET ENTREPRISES SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
138	ECCLX0077	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT (cpl à TEQCAB07 pour la Zone EST)	HEINEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
139	ECCNA0023	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT (cplt à TEQCAB07 pour la Zone EST)	TEI SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
140	ECCNA0079	Travaux d'installation des équipements électriques dans les cabines de distribution MT/BT (cplt à TEQCAB07 pour la Zone EST)	TASIAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
141	ESAEM11162	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Liège	HOTTON TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
142	ESAEM11233	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Liège	BODARWE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
143	ESALG11076	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Liège	WILKIN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
144	ESALG11081	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Liège	TRTC BONFOND FILS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
145	ESAVE11040	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Liège	LEJEUNE & FILS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
146	ESAVE11112	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Liège	BONIVER SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
147	ESAVE11162	Travaux de pose de câbles souterrains et/ou de gaines pour FO dans la région de Liège	HOTTON TRAVAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
148	AGE14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
149	AGE14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
150	age14291	Fourniture d'agendas et calendriers	BREPOLS N.V. NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
151	SPOT60379	Fourniture de bandes anti-corrosion	POLYTEC SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
152	BUR140232	Fournitures de bureau	LYRECO BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
153	CBTWA14196	Fourniture coffrets basse tension	GUILLAUME SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
154	CBTWA14292	Fourniture coffrets basse tension	GE INDUSTRIAL BELGIUM SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
155	FELEV70347	Fourniture et maintenance d'élévateurs à nacelle	COMET SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
156	FENE111589	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2010 - 2011	ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
157	FENE111657	Fourniture d'électricité et de gaz pour obligations de service public et consommations propres en 2010 - 2011	S.P.E Luminus SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
158	GEN11368	Fourniture de générateurs TCC	CONTIGEA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
159	GPS1100241	Fourniture de GPS	GARMIN BELUX SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
160	ICD0211227	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	NORTROLL BNL SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
161	ICD0311228	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	ELECTRO ENGINEERING JANSEN SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
162	ICD0411230	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
163	ICD0611230	Fourniture d'indicateurs de courant de défaut à installer sur réseau MT (6 kV à 15 kV).	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
164	FOR1W11171	Travaux de forages dirigés	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
165	FOR1W11242	Travaux de forages dirigés	GEFOR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
166	FOR1W11243	Travaux de forages dirigés	VHL TECHNICS SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
167	FOR2W11171	Travaux de forages dirigés	FODETRA-DIERICKX Soc Mom	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
168	FOR2W11242	Travaux de forages dirigés	GEFOR SPRL	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
169	PAR0010240	Fourniture de parafoudres à oxydes de Zinc pour réseaux de distribution MT	TYCO ELECTRONICS RAYCHEM GmbH	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
170	PCE0110199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
171	PCE0210199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
172	PCE0310199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
173	PCE0410199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
174	PCE0510199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
175	PCE0810199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
176	PCE0910198	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	DEVILLE J. SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
177	PCE1010199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
178	PCE1110199	Fourniture de portes de cabines électriques et autres éléments de menuiserie métallique	BOUTON SPRL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
179	FEPE001616	Achats électricité pour compenser les pertes	ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
180	FEPE011657	Achats électricité pour compenser les pertes	S.P.E Luminus SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
181	FEPE012826	Achats électricité pour compenser les pertes	NUON BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
182	BIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
183	CHE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
184	CNYL14560	Fourniture de boulonnerie et visserie	EMAS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
185	CSE1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
186	TIFI14103	Fourniture de boulonnerie et visserie	ATELIER DERUELLE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
187	VIS1412423	Fourniture de boulonnerie et visserie	PENNOIT - GROOTAERT SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
188	VPL0114303	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	RENAULT V.I. BELGIQUE SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
189	VPL0214301	Fourniture de véhicules utilitaires dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 T	IVECO BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Fournitures
190	HAALG10005	Travaux aériens moyenne tension dans la région de Liège	ENGEMA SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
191	HAALG10012	Travaux aériens moyenne tension dans la région de Liège	RONVEAUX SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
192	LAALG11141	Eclairage public dans la région de Liège	KVZ VERSTRAETE & ZON NV	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
193	LAFLG11026	Eclairage public dans la région de Liège	PAQUE YVAN SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
194	LAFLG11141	Eclairage public dans la région de Liège	KVZ VERSTRAETE & ZON NV	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
195	LAFMO10006	Entretien curatif de l'éclairage public	ETEC SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
196	LAFMO10025	Entretien curatif de l'éclairage public	ETWAL SA	Appel d'offres restreint - Secteurs classiques - Travaux
197	BUSMOB10234	Service de mise à disposition d'un véhicule de formation IT avec Formateurs	CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION ASBL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
198	EDIWA13153	Services d'entretien des disjoncteurs MT	AREVA T&D BELGIUM SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
199	ERSWA13212	Entretien des réseaux de radiocommunication synchrone	ZENITEL BELGIUM NV	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services
200	GSAWA11089	Gestion des sites d'antennes	CONTROLE INDUSTRIEL BELGE ASBL	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services

Liste des adjudicataires

N° Ordre	CONTRAT N°	LIBELLE DU CONTRAT	SOCIETE	PROCEDURE - SECTEUR
201	INFWA09219	Service d'entretien PC	IRIS CLEANING SERVICES SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
202	WSNETCHR6784	Service de nettoyage Fermette	ISS SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
203	NETLO08203	Service de nettoyage Loyers Finances	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
204	NETNA08203	Service de nettoyage Loyers RH	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
205	NETNA08203	Service de nettoyage Loyers RH	EUROCLEAN SA	Procédure négociée sans publicité - Secteurs spéciaux - Services
206	ERBEM10038	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution d'électricité dans la région de Liège	GEHLEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
207	ERBVE10038	Travaux de raccordement de nouveaux clients et de renouvellement de branchements sur les réseaux de distribution d'électricité dans la région de Liège	GEHLEN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
208	XSBEM09040	Défauts + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Liège	LEJEUNE & FILS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
209	XSBLG09081	Défauts + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Liège	TRTC BONFOND FILS SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
210	XSBVE09076	Défauts + Pose de canalisations inférieures ou égale à 200 m dans la région de Liège	WILKIN SA	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Travaux
211	2010/S 231-353221	MP.INTERMOSANE.S2.RED.FP.2010 : Financement général de l'intercommunale – application des directives du régulateur.	BNP PARIBAS FORTIS	Procédure négociée avec publicité - Secteurs spéciaux - Services

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2010.

Les Collèges des deux Secteurs ont procédé, dans le courant de l'exercice, à la vérification des documents comptables. Ils ont également procédé au contrôle des divers postes constituant la situation active et passive, les comptes de résultats ainsi que la répartition bénéficiaire.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels au 31 décembre 2010. Nous avons obtenu des Administrateurs et des préposés d' ORES toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons contrôlé l'exactitude du solde du compte courant auprès d'ORES.

Nous avons constaté que la comptabilité est tenue et que les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou des dispositions impératives du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'Administration Général. Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Lambermont, le 16 mai 2011

Le Collège des Commissaires

RAPPORTS DU COMMISSAIRE-RÉVISEUR

CalLens, PIRENNE & C^o

Reviseurs d'Entreprises

SOCIÉTÉ CIVILE AYANT EMPRUNTÉ LA FORME D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

B. CALLENS - *Wirtschaftsprüfer*
L. CARIS

Reviseurs d'Entreprises
agréés par la Commission
Bancaire et Financière

B. THEUNISSEN *Commissaire*
aux Comptes

W. VRIJGHEM
V. HENRY
P. BOGAERTS
K. WATERSCHOOT
A. DE CEUSTER
M. MARIS
D. FISCHER
A. BEKKERS
Ph. CALLENS

Reviseurs d'Entreprises

R. VAN OSSELAER
B. VAN WIELENDAALE
Experts - Comptables

INTERMOSANE S.C.

Rapport du Commissaire *sur l'attribution d'un acompte sur dividendes* *en décembre 2010 aux associés du Secteur 1 Electricité*

Monsieur le Président,
Messieurs les Vice-Présidents,
Messieurs les Administrateurs,

En application de l'article 30,5, alinéas 2 à 6 des statuts de votre société et de l'article 617 du code des sociétés, je suis chargé de vous faire rapport sur un état résumant la situation active et passive d'Intermosane attestant que le bénéfice de la période considérée dans cet état, diminué des réserves et résultats reportés, est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte.

Au stade actuel, vous n'avez pas encore pris de décision quant à l'attribution ou non d'un acompte sur dividendes.



ANVERS : JAN VAN RIJSWIJCKLAAN 10 - 2018 ANTWERPEN - TÉL. (03) 248 50 10 - TÉLÉFAX (03) 248 44 66 - E-MAIL b.callens@callens.be
BRUXELLES : AVENUE DE TERVUEREN 313 - 1150 BRUXELLES - TÉL. (02) 772 03 30 - TÉLÉFAX (02) 772 46 71 - E-MAIL b.theunissen@callens.be
GAND : ANTWERPSESTEENWEG 302 - 9040 GENT - TÉL. (09) 229 11 08 - TÉLÉFAX (09) 228 25 72
COURTRAI : KENNEDYPARK 6 BUS 28 - 8500 KORTRIJK - TÉL. (056) 20 30 26 - TÉLÉFAX (056) 25 72 23 - E-MAIL w.vrijghem@callens.be
NAMUR : AVENUE JEAN I^{er} 3 - 5000 NAMUR - TEL. +32 81 25 30 29 TELEFAX +32 81 25 30 26
VERVIERS : CHAUSSEE DE THEUX 32 - 4802 VERVIERS (HEUSY) - TÉL. (087) 22 19 21 - TÉLÉFAX (087) 22 77 89
HASSELT : PRINS BISSCHOPSSINGEL 3 - 3500 HASSELT - TÉL. (011) 25 69 63 - TÉLÉFAX (011) 29 98 58 - E-MAIL m.maris@callens.be
LUXEMBOURG : BOULEVARD DU PRINCE HENRI 9B - B.P. 740 - L-2017 LUXEMBOURG - TÉL. (352) 22 26 43 - TÉLÉFAX (352) 22 21 17
BERLIN : HARDENBERGSTRASSE 19 - D-10623 BERLIN - TEL. +49 30 327 806 0 - TELEFAX +49 30 327 806 24
LILLE : AVENUE DE FLANDRE 17 - F-59290 WASQUEHAL (LILLE) - TÉL. (33) 3 20 72 09 87 - TÉLÉFAX (33) 3 20 65 13 40
REPRESENTATIVE OFFICES IN THE PRINCIPAL CITIES OF THE WORLD - INDEPENDENT MEMBER OF BKR INTERNATIONAL
TVA BE 427.897.088 - R.B.V. - A.097

CALLENS, PIRENNE & C^o

Intermosane S.C.

Il vous est proposé d'attribuer un acompte total sur dividendes de € 2.020.981,55 au mois de décembre, acompte à valoir sur les dividendes de l'exercice 2010 de votre société.

Conformément aux normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, j'ai procédé au contrôle de la situation des résultats de votre Secteur d'activité arrêtée au 31 octobre 2010.

De cette situation, il résulte que le bénéfice disponible au 31.10.2010 est de € 3.566.520,13.

Il ressort de ces chiffres que le bénéfice réalisé par l'activité électricité de votre Secteur est suffisant pour permettre l'attribution d'un acompte sur dividendes de € 2.020.981,55.

En outre, la répartition de l'acompte entre les associés est conforme aux règles de répartition des dividendes instituées par les statuts de votre intercommunale.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, je suis d'avis que la situation active et passive et de résultats de votre Secteur d'activité dégage à ce jour un bénéfice suffisant pour attribuer un acompte sur dividendes de € 2.020.981,55. En outre, il apparaît que cette distribution n'a pas pour effet de ramener l'actif net de votre société en dessous du capital minimum prévu par vos statuts.

Liège, le 6 décembre 2010



Callens, Pirenne & C^o
Représentée par
B. Callens
Commissaire

CALLENS, PIRENNE & C^o

Reviseurs d'Entreprises

SOCIÉTÉ CIVILE AYANT EMPRUNTÉ LA FORME D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

B. CALLENS - *Wirtschaftsprüfer*
L. CARIS

Reviseurs d'Entreprises
agréés par la Commission
Bancaire et Financière

B. THEUNISSEN *Commissaire*
aux Comptes

W. VRIJGHEM
V. HENRY
P. BOGAERTS
K. WATERSCHOOT
A. DE CEUSTER
M. MARIS
D. FISCHER
A. BEKKERS
PH. CALLENS

Reviseurs d'Entreprises

R. VAN OSSELAER
B. VAN WIELENDAALE
Experts - Comptables

INTERMOSANE S.C.

Rapport du Commissaire *sur l'attribution d'un acompte sur dividendes* *en décembre 2010 aux associés du Secteur 2 Electricité*

Monsieur le Président,
Messieurs les Vice-Présidents,
Messieurs les Administrateurs,

En application de l'article 30,5, alinéas 2 à 6 des statuts de votre société et de l'article 617 du code des sociétés, je suis chargé de vous faire rapport sur un état résumant la situation active et passive d'Intermosane attestant que le bénéfice de la période considérée dans cet état, diminué des réserves et résultats reportés, est suffisant pour permettre la distribution de l'acompte.

Au stade actuel, vous n'avez pas encore pris de décision quant à l'attribution ou non d'un acompte sur dividendes.



ANVERS : JAN VAN RIJSWIJKLAAN 10 - 2018 ANTWERPEN - TÉL. (03) 248 50 10 - TÉLÉFAX (03) 248 44 66 - E-MAIL b.callens@callens.be
BRUXELLES : AVENUE DE TERVUEREN 313 - 1150 BRUXELLES - TÉL. (02) 772 03 30 - TÉLÉFAX (02) 772 46 71 - E-MAIL b.theunissen@callens.be
GAND : ANTWERPSESTEENWEG 302 - 9040 GENT - TÉL. (09) 229 11 08 - TÉLÉFAX (09) 228 25 72
COURTRAI : KENNEDYPARK 6 BUS 28 - 8500 KORTRIJK - TÉL. (056) 20 30 26 - TÉLÉFAX (056) 25 72 23 - E-MAIL w.vrijghem@callens.be
NAMUR : AVENUE JEAN I^{er} 3 - 5000 NAMUR - TEL. +32 81 25 30 29 TELEFAX +32 81 25 30 26
VERVIERS : CHAUSSEE DE THEUX 32 - 4802 VERVIERS (HEUSY) - TÉL. (087) 22 19 21 - TÉLÉFAX (087) 22 77 89
HASSELT : PRINS BISCHOPSSINGEL 3 - 3500 HASSELT - TÉL. (011) 25 69 63 - TÉLÉFAX (011) 29 98 58 - E-MAIL m.maris@callens.be
LUXEMBOURG : BOULEVARD DU PRINCE HENRI 9B - B.P. 740 - L-2017 LUXEMBOURG - TÉL. (352) 22 26 43 - TÉLÉFAX (352) 22 21 17
BERLIN : HARDENBERGSTRASSE 19 - D-10623 BERLIN - TEL. +49 30 327 806 0 - TELEFAX +49 30 327 806 24
LILLE : AVENUE DE FLANDRE 17 - F-59290 WASQUEHAL (LILLE) - TÉL. (33) 3 20 72 09 87 - TÉLÉFAX (33) 3 20 65 13 40
REPRESENTATIVE OFFICES IN THE PRINCIPAL CITIES OF THE WORLD - INDEPENDENT MEMBER OF BKR INTERNATIONAL
TVA BE 427.897.088 - R.B.V. - A.097

CALLENS, PIRENNE & C^o

Intermosane S.C.

Il vous est proposé d'attribuer un acompte total sur dividendes de € 2.892.661,91 au mois de décembre, acompte à valoir sur les dividendes de l'exercice 2010 de votre société.

Conformément aux normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, j'ai procédé au contrôle de la situation des résultats de votre Secteur d'activité arrêtée au 31 octobre 2010.

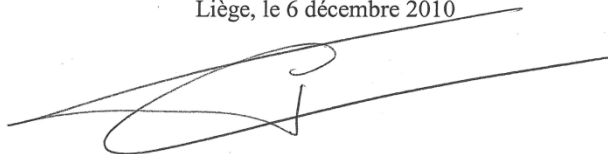
De cette situation, il résulte que le bénéfice disponible au 31.10.2010 est de € 5.105.377,34.

Il ressort de ces chiffres que le bénéfice réalisé par l'activité électricité de votre Secteur est suffisant pour permettre l'attribution d'un acompte sur dividendes de € 2.892.661,91.

En outre, la répartition de l'acompte entre les associés est conforme aux règles de répartition des dividendes instituées par les statuts de votre intercommunale.

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, je suis d'avis que la situation active et passive et de résultats de votre Secteur d'activité dégage à ce jour un bénéfice suffisant pour attribuer un acompte sur dividendes de € 2.892.661,91. En outre, il apparaît que cette distribution n'a pas pour effet de ramener l'actif net de votre société en dessous du capital minimum prévu par vos statuts.

Liège, le 6 décembre 2010



Callens, Pirenne & C^o
Représentée par
B. Callens
Commissaire



Callens, Pirenne, Theunissen & C^o
member of Crowe Horwath International

Chaussée de Theux 32
B-4802 Verviers (Heusy)
T +32 (0)87 22 19 21
F +32 (0)87 22 77 89
info@callens.be
www.callens-theunissen.com
www.crowehorwathinternational.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DE LA S.C. INTERMOSANE
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 336.544.820,50 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 9.838.851,30.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Réviseurs d'Entreprises | Bedrijfsrevisoren | Betriebsrevisoren
Agréé par la CBFA | Erkend door de CBFA | Von der CBFA anerkannt
Agréé par l'Office de contrôle des mutualités | Erkend door de Controledienst voor de ziekenfondsen | Von der Krankenkassenaufsicht anerkannt

Antwerp | Brussels | Hasselt | Kortrijk | Namur | Verviers | Luxembourg (L) | Berlin (G) | Lille (F)
Audit and Assurance | Accounting | Tax and Legal | Risk Consulting | Corporate Finance

Numéro d'Entreprise TVA | Ondernemingsnummer BTW BE 0427.897.088
Deutsche Bank: 611-0929540-59 | IBAN: BE84 6110 9295 4059 | BIC: BDCHBE22

Société Civile ayant emprunté la forme d'une Société Coopérative à responsabilité limitée | Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen | Bürgerliche Gesellschaft die die Rechtsform einer Genossenschaft mit Beschränkter Haftung angenommen hat



Crowe Horwath™

Callens, Pirenne, Theunissen & C°

member of Crowe Horwath International

Intermosane – 31.12.2010

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Callens, Pirenne, Theunissen & C°

member of Crowe Horwath International

Intermosane – 31.12.2010

- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires. Par contre, la répartition bénéficiaire du secteur 1 pour l'année 2004 n'a pas été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires. En secteur 1, le Conseil d'Administration a présenté les comptes 2005, 2006, 2007 et 2008 avec l'attribution d'un dividende aux actionnaires mais sans en préciser la répartition. Par contre les comptes de 2009 et 2010 sont présentés par le Conseil d'Administration avec l'attribution d'un dividende aux actionnaires en précisant la répartition bénéficiaire du secteur 1 pour l'activité « gestion des réseaux » mais sans préciser le répartition du dividende relatif à l'activité « fourniture » pour ces deux exercices. Comme les statuts fixent la répartition bénéficiaire, nous devons constater que sur ce point les comptes annuels ne sont pas en ligne avec les statuts. Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Au cours de l'exercice, des acomptes sur dividende ont été distribués à propos duquel nous avons établi les rapports joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Liège, le 18 avril 2011

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Callens, Pirenne & C°
Réviseurs d'Entreprises
représentée par B. Callens
Commissaire

